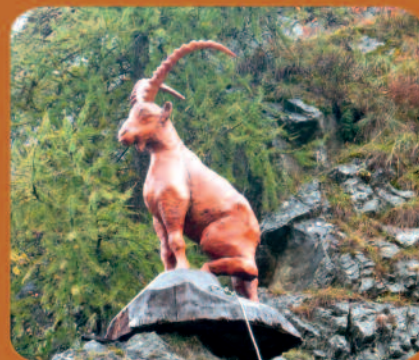


Le Colporteur

Valloire
GALIBIER
FRANCE

VALLOIRE - INFOS N°25 - OCTOBRE 2015



BRAVO MAUD !

CHAMPIONNE DE FRANCE
DE TRAIL 2015



LETTRÉ OUVERTE DE VOTRE MAIRE



Le tunnel du Chambon aura fait couler beaucoup d'encre mais pas assez de terre ! En effet la situation géologique ne se débloque pas naturellement, et toutes les interventions artificielles risqueraient d'être très hasardeuses... Nos voisins vivent depuis le 7 avril au ralenti économique, espérons leur une solution fiable et efficace pour cet hiver.

Le mot « Tunnel » peut être employé également comme métaphore; aujourd'hui avec la loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) nous sommes, nous communes, et communautés de communes, dans le noir du tunnel, en nous questionnant : « où est la sortie ? » Le regroupement des communautés de communes va être à l'ordre du jour.

Actuellement, l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) dénommé Communauté de Communes Maurienne Galibier (CCMG), comprend six communes : Orelle, Saint-Michel-de-Maurienne, Saint-Martin-d'Arc, Saint-Martin-la-Porte, Valmeinier et Valloire. Il est dans l'air de se rapprocher entre communautés, afin d'en créer de plus importantes.

En Maurienne, le débat porte sur la création d'un ou deux EPCI nouveaux. Si c'est deux, le premier pourrait s'étendre de Bonneval-sur-Arc à Saint-Michel et le second de Saint-Julien-Montdenis à Aiguebelle. Si c'est un seul, ce serait Bonneval-sur-Arc – Aiguebelle. Personnellement, j'ai tendance à penser qu'il serait temps de jouer la carte d'un seul EPCI. Pourquoi ? Parce qu'à terme il n'y en aura qu'un. Alors autant franchir le pas maintenant, c'est audacieux, novateur et précurseur.

Que ceux qui imaginent que ce sera moins difficile de réaliser deux communautés de communes au lieu d'une, ne se réjouissent pas trop vite, cela pourrait être pire. Accompagnons le changement, plutôt que de le subir !

Ce nouvel EPCI pèserait 45000 habitants. Avec une région qui, elle aussi, a grandi, nous serions mieux à même de nous faire entendre. Notre nouvel échelon d'administration territoriale aurait l'avantage de regrouper toutes les stations de ski, qui sont des vecteurs économiques importants, qui ont toutes les mêmes problèmes au même moment, et qui souvent envisagent les mêmes solutions, afin de les résoudre. Une grande partie de l'avenir de la Maurienne passe par le tourisme. La désindustrialisation de la vallée tisse, malheureusement, sa toile. Il nous faut développer dans la vallée, le maximum d'attractivités et d'activités touristiques. Plus que jamais l'association Vallée-stations doit fonctionner. L'avenir de L'Entité Maurienne est d'être une et entière. Cette région promouvrait la Vallée de la Maurienne, et après, chacun ayant sa marque, commercialiserait sa propre marque, sous sa propre responsabilité.

Où sont nos peurs ? Principalement dans la répartition de la production des richesses et la répartition des compétences.

Et bien, ce sera à nous de construire un nouveau système, de nouveaux schémas. Le devenir de nos finances locales est un sujet délicat ; les transports, pour l'irrigation de la vallée sont essentiels. L'emploi et le travail sont un bien commun, la promotion touristique, un objectif permanent pour tous. Plus la communauté serait grande, plus les compétences transférées seraient importantes, mais moins nombreuses. Nos communes conserveraient toujours, ainsi, certaines prérogatives. Vous vous souvenez ? « L'union fait la force.... »

C'est un schéma qui pourrait ressembler à celui du Tyrol et qui met

en avant la région, avec ses stations qui se promeuvent individuellement, chaque station et ville ou village conservant son Office de Tourisme. Nous avons notre colonne vertébrale, notre autoroute unique en France, qui relie vallée et montagnes.

Nous n'exploitons pas assez cette donnée. Mettons plus en avant que, depuis Paris, l'accès à la vallée de la Maurienne est l'un des plus simples, des plus rapides, des plus pratiques pour accéder aux stations. Mettons en avant nos TGV, qui un jour traverseront cette vallée à grande vitesse, depuis l'Angleterre et depuis Milan.

Je sais pertinemment que cette vision des choses n'a pas le vent en poupe, mais la conviction, doit-elle être une girouette ?

Comme le puissant vent qui alimente la girouette a souvent pour origine « l'égo ou le bien-être d'une situation acquise », je vous laisse deviner la difficulté de l'entreprise. Certains vont penser « il est fou!!! ». Combien de projets innovants se sont réalisés, parce qu'un grain de folie avait été semé dans le jardin de l'audace ? Je crains que nous passions à côté d'un beau challenge, au cœur de notre démocratie locale...

Plus localement, j'ai rendu visite à tous les socio-professionnels de la station, pour m'enquérir de la qualité de leur saison d'été. A ma grande satisfaction, une très forte majorité, a reconnu avoir fait une saison normale voir très bonne.

La fréquentation a été en hausse sur les locations (Chiffres Comète). Le passage du Galibier, suite à l'effondrement du Tunnel du Chambon, a pratiquement doublé tous les jours (chiffres du comptage équippement, dans les deux sens). Ainsi le 31/7/2014, 1128 véhicules contre 2407 cette année. Le 13/8/2014, 1071 contre 2346 en 2015. Le 15/8/2014, 1643 contre 3219 en 2015.

Beaucoup sont passés sans s'arrêter évidemment, mais nous avons eu des retours sur la bonne perception qu'avaient eue des « roulants » en traversant notre village, par des informations ultérieures.

Nos finances s'épurent doucement mais sûrement !! Certains s'inquiètent du manque futur d'investissement sur la commune.

Ils ne sont pas les seuls, qu'ils se rassurent ! Nous aussi nous nous posons le problème de l'équation entre le budget événements et le budget investissement. Il est légitime de souhaiter voir Valloire noir de monde à certaines occasions événementielles.

Bien sûr, le brassage économique qui en résulte, renforce l'activité du village. Il est évident que c'est au détriment de l'investissement. Les dépenses ne peuvent dépasser les recettes, même avec un emprunt supportable, son remboursement étant généré par lesdites recettes. (Première heure de la première journée de cours de comptabilité élémentaire !)

Les contractions des aides de l'État, qui, sous couvert d'économies, assèchent les communes pour mieux en réduire le nombre, vont encore compliquer le choix. Alors, « Pour qui sonnera le Glas ? » Et si l'avenir était dans le partage et dans la mutualisation ? (modèle Autrichien, encore !) Vaste débat !

En conclusion, nous restons très prudents sur des projets d'investissements, attendant de pérenniser la santé financière de la commune. En revanche nous travaillons à la création d'un « Club de propriétaires ». Celui-ci aurait pour but de fédérer tous les propriétaires sur Valloire, de considérer ces propriétaires sous un angle « endémique ». Nous devons prolonger l'action de reconnaissance envers ceux qui sont venus investir une fraction de leur capital dans notre village. Remercions-les de leur confiance. Cet espace offrira la possibilité d'un dialogue entre tous, nous devons, et je reviens sur le terme, mutualiser nos efforts, valoriser notre patrimoine privé, et par conséquent notre patrimoine commun.

Plus les cellules qui constituent Valloire seront belles et saines, plus notre produit prendra de la valeur dans tous les domaines.

Nous pourrions aborder au sein de ce club, la logique de la taxe de séjour, le développement du pass'loisirs, la réhabilitation des appartements anciens, le réchauffage de ce que l'on nomme les lits froids (lits sortant des gestionnaires de baux commerciaux), tous les services que nous pourrions mettre à votre disposition pour mieux louer votre bien immobilier, si vous êtes dans la boucle ou si vous souhaitez y venir. Nous envisagerions une carte de résident qui donnerait des avantages

aux propriétaires, à leurs enfants et petits enfants. Nous serions en liaison pour vous informer, et nous souhaiterions que vous vous sentiez tous investis de la fonction d'Ambassadeur de votre village préféré.

Espérant que ces quelques réflexions auront su attirer et alimenter votre intérêt, soyez assurés de mon dévouement.

Jean Pierre Rougeaux

Lors de l'Assemblée Générale de l'Association Nationale des Maires de Stations de Montagne qui se déroulait en mai dernier à l'Assemblée Nationale, votre Maire a eu l'occasion de saluer Monsieur Claude Bartolone, Président de l'Assemblée.

Après quelques mots échangés concernant des problèmes sur l'iniquité de certains paramètres servant au calcul du Fonds de péréquation intercommunal, il lui a offert deux petits souvenirs de Valloire. Le Président a tenu à ce soit prise cette photo.



LES NOUVEAUX ÉLUS ET LA DÉMOCRATIE LOCALE

Monsieur le Maire a proposé à ses administrés, le 23 juin dernier, de participer à une réunion publique d'information à la salle Gabriel Julliard. Plusieurs points ont été abordés dans une ambiance sereine: les finances, l'urbanisme, le tourisme, la SEM et les questions diverses. Nous reviendrons sur ces sujets de manière plus détaillée dans ce numéro du Colporteur ou les suivants. Monsieur le Maire, Jean-Pierre Rougeaux, tient à remercier ses administrés pour l'intérêt qu'ils ont porté à cette rencontre. Dans le cadre de la gestion municipale, les nouveaux élus souhaitent fortement maintenir, grâce à divers types de communication tels que le Colporteur et des réunions publiques ciblées, le lien entre la population et la municipalité, afin de favoriser au maximum une information complète et transparente sur de nombreux sujets concernant notre commune.



SOMMAIRE COMMUNE

Nouvelle embauche - Les dossiers communaux en cours	4
Brèves	6
État civil	7
Rénover notre parc locatif	8
Valloire Réservations	9
Nouvelles de la Base de Loisirs	10
Actualités du domaine skiable	11
La neige de culture... tout un art !	12
Révolution sur le plateau des Verneys	13
Conseils municipaux	14
Finances	17
Été 2015 : l'image de la station	19
Concours des maisons fleuries	24
Le village aux dix-sept chapelles	26

SPORT

Val Patin - Trail du Galibier	28
-------------------------------	----

VIE LOCALE & ASSOCIATIVE

École - Fête au hameau du Col	29
Valloire Patrimoine et Culture - Les Violettes d'Or	30
Festival Valloire baroque	31
Rassemblement des costumes	32
L'AEP a des aspirations d'ouverture	34
Lettre du Maire au sujet du défilé de chars	35
La ruée vers l'ouest américain - Tribune libre	36

NOUVELLE EMBAUCHE À LA MAIRIE

La commune a recruté depuis le 16 septembre 2015, Monsieur Patrick BERTRAND comme ingénieur territorial, en tant que chargé d'opérations aux services techniques. Monsieur Bertrand nous arrive du secteur privé. Il a passé les quinze dernières années à Clermont Ferrand dans un bureau d'études d'ingénierie des infrastructures pour le groupe « EGIS France ». Il est titulaire d'une maîtrise de géologie et d'un DESS en gestion intégrée de l'environnement. Nous lui souhaitons la bienvenue à Valloire.



PARTENARIAT AVEC MOUNTAIN RIDERS

C'est en apposant leur signature respective sur la convention de partenariat, que Camille Rey- Gorrez, Directrice de l'association Mountain Riders et Jean-Pierre Rougeaux, Maire de Valloire ont officialisé leur collaboration en matière de transition environnementale, sociale et économique.

Mountain Riders (MR) est une association d'information, de sensibilisation et d'éducation au développement durable en montagne. Elle s'attache à réunir les différents acteurs de terrain, mairies, offices de tourisme, sociétés de remontées mécaniques et professionnels de la montagne en général, pour mener une réflexion en termes de tourisme soutenable en milieu montagnard à travers différents outils ludiques et incitatifs. Son action se traduit par l'accompagnement et la pédagogie auprès des scolaires, des professionnels, des élus et du grand public par la formation, l'éducation et la mise en place de stands de sensibilisation.

C'est ainsi qu'au plan valloirain et conformément à la convention approuvée par le Conseil Municipal le 10 avril 2015, ladite association organisera une journée de ramassage des déchets « Mountain Days » au printemps prochain ou dans l'été, ouverte à tous.

MR s'engage également à intervenir à l'école de Valloire sur les thématiques de la réduction des déchets à la source, du changement climatique ou de la mise en œuvre d'une politique éco-citoyenne interne à l'établissement « Eco Ecole ».

Une conférence sera aussi organisée pour évoquer la mise en œuvre d'actions durables en territoire de montagne.



GLISSEMENT DE TERRAIN DE BEAUJOURNAL

Faisabilité d'un projet « Recherche - Action » relatif au glissement de terrain Beaujournal et au torrent du Rieu Benoît

Un partenariat est à l'étude avec le pôle alpin d'études et de recherche pour la prévention des risques naturels en montagne (PARN) dont deux des douze membres institutionnels sont constitués par l'université Joseph Fourier de Grenoble et l'université de Savoie.

Le PARN a ainsi demandé à deux laboratoires scientifiques issus de son réseau de venir présenter en mairie, le 3 juin dernier, des propositions méthodologiques d'instrumentation, de modélisation et de caractérisation qui pourraient faire l'objet d'un projet recherche - action appliqué à la problématique locale des risques naturels que représentent le glissement de terrain de Beaujournal et le torrent du Rieu Benoît :

1- Le phénomène de glissement de terrain de Beaujournal

L'objectif scientifique est de caractériser le glissement (caractéristique, surface et volume) et de suivre son évolution (cinétique, précurseur de déclenchement ...)

Au titre des éléments de méthodologie, des méthodes de photogrammétrie et d'écoute sismique pour caractériser la structure, l'ampleur et la cinétique du mouvement ont été présentées. Il s'agit également d'expérimenter de nouveaux capteurs bas coûts et d'innover sur ce type de méthodes reproductibles ensuite sur d'autres sites.

2- Le phénomène torrentiel associé dans le Rieu Benoît

L'objectif scientifique est la caractérisation de scénarii d'aléas torrentiels induits (modélisation propagation).

Au titre des éléments de méthodologie, des protocoles d'instrumentation de laves torrentielles, à l'instar des travaux déjà menés dans le torrent du Real des Alpes Maritimes ont été présentés ainsi que les méthodes de modélisation associées qui permettent de préciser les emprises spatiales de ces laves.

Il convient de relever qu'un tel projet de recherche - action ne saurait se substituer à l'action de gestion des risques par les pouvoirs publics et en l'espèce par la commune dans le domaine de la surveillance, de l'alerte et de la sauvegarde des populations.

Cependant, une démarche scientifique et technique de caractérisation et d'évaluation de scénarii d'événements doit permettre à la commune de disposer d'éléments d'informations et d'appréciations nouveaux permettant de gérer efficacement et de façon proportionnée ces risques.

Au final, la prise en compte des résultats scientifiques issus de ce projet recherche - action doit permettre à la commune de mettre en œuvre une stratégie de gestion intégrée de ses risques naturels principaux prenant en considération cette nouvelle connaissance acquise tout au long du projet (surveillance, alerte, modification du plan communal de sauvegarde, information préventive).

OPÉRATION D'AMÉLIORATION DE L'ASPECT DU CIMETIÈRE

Les Valloirins le savent bien, l'aspect du cimetière n'est pas aussi satisfaisant que l'on pourrait légitimement le souhaiter. L'équipe municipale, parfaitement consciente de cette situation, a décidé de prendre les mesures nécessaires pour résoudre ce problème. Elle a institué, par délibération du 22 janvier 2015, un comité consultatif relatif au cimetière, dont la présidente est Elisabeth Dams et les membres Marie-Paule Falcoz, Etienne Falcoz et Cyrille Jullien.

Mais l'amélioration d'un cimetière ne peut se régler qu'au prix de nombreuses procédures étalées sur plusieurs années. Il faut, pour comprendre le problème, savoir qu'il existe un lien indéfectible entre le terrain communal et le terrain concédé (c'est-à-dire sur lequel un droit de jouissance privé a été accordé pour une certaine durée).

En effet, si l'entretien du terrain communal incombe naturellement à la commune, l'entretien d'un emplacement concédé incombe exclusivement au concessionnaire ou à ses ayants-droits, ce qui devient difficile lorsque le concessionnaire est décédé et qu'il n'y a plus d'ayant-droit connu. A partir de là, les emplacements et les monuments édifiés sur les sépultures se dégradent lentement mais sûrement. Pour autant, les services municipaux ne peuvent intervenir sur les lieux concédés, en termes d'entretien puisqu'ils sont situés hors du champ d'action juridique de la commune.

Voilà donc le problème auquel nous sommes confrontés dans notre cimetière face à des concessions visiblement abandonnées pour lesquelles nous n'avons plus de contact avec les familles.

Nous avons entamé une procédure qui consiste en une reprise des concessions, reprise légalement prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales (articles L 2223-4, L 2223-17 et 18, R 2223-12 et suivants). Il s'agit de constater de façon publique et incontestable, par procès verbal, que les emplacements dégradés sont bel et bien abandonnés. Au terme d'une

durée comprise entre 3 et 4 ans, la commune pourra reprendre les terrains. En début de procédure, puis durant tout son déroulement, les listes d'emplacements concernés seront consultables en mairie et au cimetière, de manière à ce que tout ayant-droit éventuel puisse être informé. Les sépultures concernées seront également piquetées avec un petit panneau destiné à informer les familles et à leur permettre de se manifester. Ainsi chaque famille pourra intervenir pour remettre le monument en bon état afin d'arrêter automatiquement la procédure sans aucune autre formalité. Les travaux à effectuer pourront consister en un nettoyage approfondi ou une réelle réparation de nature à redonner durablement un aspect soigné à la sépulture. Un simple fleurissement à la Toussaint sur un monument en état de délabrement ne saurait être considéré comme un acte d'entretien suffisant.

Votre équipe municipale est donc bien consciente qu'une action dans le cimetière est indispensable mais nous devons respecter scrupuleusement la législation en vigueur. Nous aurons l'occasion durant les trois prochaines années, de revenir sur le sujet pour vous tenir informés. Cependant nous souhaitons dès à présent que l'ensemble des habitants participe activement à cette mission en diffusant auprès des proches ou des familles, les informations que nous allons donner par affichage au cimetière, de façon à ce que tous les intéressés puissent prendre leurs dispositions. C'est à notre avis un élément humain fondamental pour la réussite et l'efficacité de cette opération, et pour que nous puissions retrouver dans un avenir proche un cimetière à l'aspect agréable et décent, à la hauteur du respect dû aux défunts et de la valeur patrimoniale et historique de ce site communal.

La mairie se tient à votre disposition pour tout renseignement concernant cette procédure.

PROJET D'AMÉNAGEMENT DU COL DU TÉLÉGRAPHE À L'ENTRÉE DE VALLOIRE

Le col du Télégraphe, situé à 1566 mètres d'altitude, est la porte d'entrée de Valloire en venant de la Maurienne, la sortie vers les Hautes Alpes se faisant par le col du Galibier. Cette route, dénommée Route des Grandes Alpes, est empruntée par des milliers de cyclistes chaque année.

Au col du Télégraphe, à droite en arrivant, se situe un petit cirque naturel. Un projet consistant à créer deux bandes plateformes de 5 à 6 mètres de large est en cours de réalisation par la volonté de la commune de Valloire, avec l'aide précieuse de Monsieur Barbeyer, notre architecte conseil. Ces deux terre-pleins suivraient le cheminement du petit sentier en créant un

mouvement harmonieux. Ce site est destiné à une halte pour les cyclistes et les piétons désireux de se reposer ou de pique-niquer.

Les pieds de talus sont maintenus par des gabions décoratifs, et des plateaux en mélèze servent de tables et de bancs.

En contrebas de cet «amphithéâtre» naturel, juste devant une magnifique haie de sapins, il sera possible d'ériger une petite scène où pourraient se produire quelques groupes en été...

Ce projet s'inscrit dans une démarche de développement durable pour réutiliser des déblais et favoriser l'implantation d'un mobilier fabriqué à partir de coupes de bois communales.

Au bout de la crête se trouve le Fort du Télégraphe, monument en bel état, nécessitant malgré tout quelques travaux d'entretien, que nous ne désespérons pas de réaliser à terme. Un éclairage extérieur du Fort serait du plus bel effet, la nuit, vu de la vallée de la Maurienne, vallée sillonnée par l'autoroute entre autres. Nous pourrions envisager également sur ce site la pose de panneaux pédagogiques expliquant l'hydroélectricité en général et l'aménagement de la centrale électrique de Calypso en particulier, ainsi que la pose de bornes pour recharger les vélos électriques, qui se trouveraient ainsi, avec le Fort, sur un itinéraire privilégié.

Ce site pourrait peut-être se nommer «Espace Calypso»...

La municipalité travaille actuellement à l'avancement de ce projet modeste sur le plan financier, puisqu'il s'agit en grande partie d'un échange de service. D'autre part, nous avons établi un dossier de demande de subvention à EDF qui semble se pencher avec bienveillance sur une petite contribution... À voir...



[BRÈVES]

Rappel : Forfaits de ski seniors 2015/2016

Nous sommes dans l'obligation d'augmenter l'âge de l'obtention du forfait seniors de 65 ans à 75 ans.

En effet, les contraintes de gestion saine nous obligent à être moins généreux dans l'attribution des forfaits gratuits.

De plus, il faut savoir que le fisc nous a redressés sur l'attribution des forfaits gratuits en nous en réclamant la TVA.

Nous nous alignons ainsi sur l'optique des Domaines Skiables de France (DSF : <http://www.domaines-skiables.fr>) et nous nous mettons au niveau de nos voisins de Valmeinier. Nous comptons sur votre compréhension.

Vous avez la possibilité d'acheter sur le site de Valloire [skipass-valloire.com](http://valloire-skipass-valloire.com), votre forfait premiers flocons jusqu'au 15 novembre et profiterez ainsi d'une réduction de 363€ sur le forfait saison adulte.

Tirs aux Rochilles

Des manœuvres à tirs réels dans le secteur « Rochilles-Mont-Thabor » auront lieu du 13 au 20 novembre 2015, sous la responsabilité du Colonel Patrice de Camaret, commandant du 93^e Régiment d'Artillerie de Maurienne (RAM). Ce secteur sera interdit à toute circulation pendant cette période.

Ramassage des encombrants

Trop de tas de ferrailles et de gros encombrants traînent encore aux alentours de Valloire. La commune tient à vous rappeler que les services techniques sont à votre disposition, dans la mesure du possible et du raisonnable, pour vous aider à les ramasser. . . Passez en mairie pour en faire la demande, vous serez contactés par nos services municipaux qui vous fixeront un rendez-vous pour effectuer ce travail. Que chaque habitant de la station fasse un effort de rangement et de propreté autour de sa résidence, dans un souci permanent d'amélioration de l'aspect de notre village.

Horaires d'ouverture de la Mairie

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 15h à 17h.

Le samedi de 9h à 12h en saison. T. 04 79 59 03 11.

Horaires d'ouverture de la déchetterie

Du lundi au vendredi de 13h30 à 18h et le samedi de 10h à 12h et de 13h30 à 18h.

Élections régionales

Les 6 et 13 décembre 2015, auront lieu les élections régionales. Nous savons tous qu'il est important de voter. Mais pour ces élections précisément, il faut se mobiliser encore davantage que d'habitude. La taille de notre région a fortement progressé avec le nouveau découpage, donc plus que jamais il nous faut répondre présent à l'appel de cette votation. Le résultat de cette élection, peut paraître éloigné, il n'en est rien. Sachons mettre en place, autour de la table, des élus qui garderont la proximité avec notre territoire.

Informations diverses

- Suite à plusieurs rencontres avec nos voisins élus des Hautes-Alpes, nous militons fortement pour une ouverture plus précoce du Galibier, les échos sont favorables...

- Deux commissions extra-municipales ont vu le jour à Valloire.

La première sous l'égide de Gérard Garino concernant la micro centrale à eaux usées. La seconde avec Carine Magnin, Christian Pétraz, Marie Viallet, Jean-Marie Martin, Corine Falcoz, Jacky Martin et Yves Mercier. Son objectif est de travailler sur le patrimoine bâti de Valloire.

- La commune de Valloire se positionne pour être candidate à une étape d'arrivée du Tour de France pour les années à venir.

- Jean-Baptiste Grange donne une nouvelle orientation à son sponsoring. En effet il a négocié son bandeau avec l'écurie Excoffier-Alpine-Time. Valloire conserve contractuellement son droit à l'image. Jean-Baptiste, soucieux de participer au mieux à la promotion de sa station, offre généreusement, pour une famille de vacanciers qui sera tirée au sort, une demi-journée de ski en fin de saison, sur nos pistes, en sa compagnie.

- Monsieur le Maire remercie tous les acteurs qui ont œuvré à la naissance du nouveau lotissement sur le Serroz et en salue l'aboutissement. Ce fut un parcours du combattant important. Le maximum a été fait pour en faciliter l'accessibilité aux primo accédants. (Nous développerons ce sujet dans le prochain numéro)

- Attention, une nouvelle réglementation assez stricte vient de se mettre en place concernant la publicité par affichage et panneaux. Merci de bien vous renseigner.

- L'état major du 93^{ème} Régiment d'Artillerie de Montagne (RAM), nous demande de faire savoir qu'il recrute, sachant qu'il apprécie beaucoup les montagnards. Avis aux amateurs.....

- Le Docteur Olivier Lievoux, Valloirien de cœur, appuie Madame Christine Aguetaz et son association 4S de Chambéry qui a organisé, du 3 au 10 octobre, une randonnée cycliste "à la mer à vélo", à laquelle ont participé une trentaine de femmes atteintes d'un cancer du sein (en rémission ou encore sous traitement) encadrées par une équipe médicale et le staff d'organisation. Elles partiront de Chambéry pour se rendre aux Saintes-Marie de la Mer en une semaine. Le but est de les aider à reprendre une vie active par l'activité physique. Rappelons que Christine Aguetaz est un membre très actif d'Odyssée, association œuvrant au plan national sur le même objet que « 4 S », et que Valloire lui apporte son soutien dans ce cadre.

Vitesse des véhicules dans Valloire

Beaucoup d'entre vous nous interpellent en arguant que les véhicules roulent trop vite en agglomération. C'est apparemment vrai. Nous avons demandé à ce que la vitesse soit limitée sur toute la montée des Verneys à 50 km/h, ce qui est réalisé. Si aucune amélioration ne voit le jour, nous pourrions intercéder, auprès de la gendarmerie, pour que des contrôles soient effectués et les excès de vitesse verbalisés. Devons-nous en arriver là ???

Nous nous penchons sur d'autres solutions du style ralentisseurs ou chicanes, mais là encore c'est la collectivité qui paierait, de plus ils seraient une gêne au déneigement l'hiver.

Nous osons croire, davantage, au sens des responsabilités de tout un chacun.

Un mot sur le recouvrement des recettes de la Commune

Afin d'exercer l'ensemble des missions de service public qui lui sont dévolues, la commune encaisse des recettes diverses et variées, notamment auprès des usagers, dont vous faites certainement partie. Nous voulons attirer votre attention et votre sens civique sur l'importance de régler vos factures d'eau, de taxe de séjour...etc, dans les délais fixés, mais également pour le montant exact de celles-ci. En effet, même si parfois il ne s'agit que d'erreurs minimes (quelques euros ou centimes d'euros) sur le règlement d'une facture, le comptable public, qui encaisse les recettes pour le compte de la commune, ne peut « émarger » correctement le titre de recettes, laissant ainsi apparaître pour le montant de l'erreur un impayé dans les comptes de la commune. Cela oblige ensuite la commune à réaliser une « admission en non-valeur », qui est une mesure d'ordre budgétaire et comptable ayant pour but de faire disparaître, des écritures de prise en charge du comptable public, les créances irrécouvrables. Merci de votre compréhension.

Collecte personnelle sur le patrimoine valloirien

Particulier, Valloirien d'origine, recherche par passion personnelle pour le patrimoine, tout film argentique sur Valloire (8 mm, super 8, 9,5 mm ou 16 mm) concernant scènes des champs, école, sport des neiges, fêtes patronales, mariages en costume valloirien, communions, défilés, tour des conscrits (tour des cotchins), vues de Valloire et de ses hameaux, etc... Tout film pouvant m'intéresser sera numérisé. Une copie DVD sera bien sûr remise au prêteur. Bien évidemment les films prêtés seront restitués. Merci de me contacter au 06 31 52 18 65 ou à mon adresse mail : jean-b.martin75@hotmail.fr
Jean-Baptiste MARTIN

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES



Louise Viallet

Née le 25 juin 2015 à Saint-Jean-de-Maurienne
Fille de Camille Ody et de Sylvain Viallet



Margaux Durand

Née le 11 juillet à Saint-Jean-de-Maurienne
Fille d'Émilie Mollet et de Michaël Durand



Achille Benedic

Né le 14 juillet 2015 à Lyon
Fils de Cathy Falcoz et de Frank Benedic



Romy Meunier

Née le 16 juillet 2015 à Saint-Jean-de-Maurienne
Fille de Fanny Laurent et de Julien Meunier



Sören Grange

Né le 19 juillet 2015 à Saint-Jean-de-Maurienne
Fils de Jade Thomasset et de Jean-Mathieu Grange



Eloïse Flaven

Née le 15 septembre à Chambéry
Fille d'Amandine Flaven (née Savoye) et de Ronan Flaven

MARIAGES

Blandine Schilling et Nicolas Assael

Mariés le 5 septembre 2015 à Valloire

Fanny Delannoy et Stéphane Gley

Mariés le 5 septembre 2015 à Valloire

Maud Lathuile et Romaric Meyet

Mariés le 19 septembre 2015 à Valloire

DÉCÈS

Michel Marié

Décédé le 26 mai 2015 à Épargnes (Charente Maritime) à l'âge de 69 ans

Henri Michel

Décédé le 06 juin à Aix-les-Bains à l'âge de 92 ans

Théophile Magnin

Décédé le 7 mai 2015 à Sainte-Marie-de-Cuines à l'âge de 35 ans

Elise Rambaud née Grange



Décédée à Saint-Jean-de-Maurienne le 14 juin 2015 à l'âge de 103 ans.

Notre centenaire appelée amicalement Lilotte, nous a quittés. Elle appartenait au village des Villards qui lui appartenait un peu lui aussi... une histoire fusionnelle ! Elle en a connues des choses à Valloire et elle se plaisait à les raconter, en patois de préférence : l'époque des moissons à la faucille, des veillées l'hiver au coin du feu, des classes uniques où l'on travaillait d'arrache-pied pour obtenir son certificat d'étude, des « droits » et des charivaris... et tant d'histoires de ce temps passé auquel elle appartenait. Elle a été bien longtemps la doyenne de Valloire. Sa porte était toujours ouverte à tous et son sens de l'accueil était légendaire. Avec elle, c'est une partie de l'histoire de Valloire qui disparaît. Mais elle laisse dans beaucoup de mémoires tout ce qu'elle a su donner à tous ceux qui ont su l'aimer. Adieu Lilotte...

Marie-Françoise Martin née Sommer

Décédée le 25 juin 2015 à Valloire à l'âge de 89 ans

Claude Daumarez (de la fruitière du Col)

Décédé le 3 juillet 2015 au hameau du Col à Valloire à l'âge de 65 ans

Jean-Claude Gervaise

Décédé le 21 juillet 2015 à Valloire (Hameau de la Vallée d'Or) à l'âge de 68 ans

Pierre Mermillod-Anselme

Décédé le 31 juillet 2015 à Saint-Jean-de-Maurienne à l'âge de 65 ans

Gloria Sastre (née Sanchez)

Décédée le 31 juillet 2015 à Saint-Michel-de-Maurienne à l'âge de 89 ans

Marie Rambaud (née Magnin)

Décédée le 16 septembre 2015 à Valloire à l'âge de 92 ans



Anniversaires à la paroisse

Les paroissiens ont fêté les 50 ans de vie consacrée de Sœur Monique, les 70 ans de mariage de Marie-Victoire et Marius Michelland, les 60 ans de mariage de Marie-Thérèse et Jean-Baptiste Magnin, les 50 ans de mariage de Savine et André Bois, d'Eliane et Jacques Lecointre, de Monique et Jean-Pierre Dourlens, de Marie-Hélène et Philippe Finas. Monsieur le Maire se joint à eux pour les féliciter et leur présenter tous ses vœux.

RÉNOVATION DU PARC LOCATIF

Parmi les appartements mis en location par les Valloirins, certains sont récents, d'autres ont été relookés par leurs propriétaires afin d'offrir à notre clientèle des produits de qualité et de leur donner l'envie de revenir chez nous.

Voici une nouvelle rubrique que nous proposons à votre curiosité.

Il s'agit de la présentation d'appartements à Valloire offerts à la location. Ceci dans un but d'échanges constructifs qui pourraient se créer entre loueurs. En effet quoi de mieux que de comparer des idées personnelles actuelles, pour faire jaillir des idées communes nouvelles ?

Qu'y a-t-il de mieux que de savoir ce qui se passe à côté, pour évaluer où l'on se situe ?

Si vous souhaitez voir votre location dans ces pages, venez vous inscrire en mairie, et sachez ainsi que vous pourrez faire profiter de votre expérience, vos collègues loueurs.

Ces échanges seront indéniablement bénéfiques pour tous, mais surtout pour Valloire et ses vacanciers.

Alors, inscrivez-vous !!! Merci.



APPARTEMENT
**MARTINE
GRANGE**



APPARTEMENT
**YVES
POLAUD**



VALLOIRE RÉSERVATIONS

ÉDITO DU PRÉSIDENT

Dans le contexte actuel de la mondialisation des marchés, quelle stratégie de commercialisation adopter ?

État des lieux :

- Marché intérieur français : stagnation de la demande avec une clientèle qui utilise de plus en plus les nouveaux moyens de communication pour choisir sa destination et réserver son hébergement. (Site internet, mail...).
 - Marché extérieur : l'offre des produits est devenue supérieure à la demande (développement important du nombre de résidences de tourisme, concurrence active des pays de l'arc alpin : Autriche, Suisse, Italie)
- D'où la nécessité d'une politique de prospection et de commercialisation agressive par le biais de packages adaptés à la demande de chaque pays. (Hébergements, remontées mécaniques, cours de ski, type de restauration etc...).

Pour intervenir sur ces marchés extérieurs qui sont vecteurs de développement, il n'y a qu'une seule solution vu les ressources financières exigées :

- Un interlocuteur unique (un technicien du tourisme capable d'analyser et faire la synthèse des demandes hétérogènes qui animent ces marchés et non un simple vendeur).
- Que les différents acteurs et en particuliers les hébergeurs privés acceptent de jouer le jeu en travaillant avec les T.O. et les différents pourvoyeurs de clientèle (problème de commissions...).

Bilan de l'été et perspectives pour l'hiver

Après un été 2014 qui a vu une légère augmentation du nombre de réservations, notre remplissage été 2015 progresse à nouveau légèrement.

Dans le détail, le mois de juillet régresse un peu (l'annulation du passage du Tour de France n'a sans doute pas aidé) alors que la progression est nette sur août.

Les événements importants de l'été (principalement Punta Bagna Valloire et le salon du 4x4) nous permettent de réaliser des courts séjours à des dates intéressantes en début et en fin d'été.

Concernant l'hiver prochain, le calendrier scolaire est plus favorable depuis 2 ans, puisqu'après les vacances de février avancées d'une semaine l'hiver dernier, ce sont les vacances de Pâques qui seront également avancées d'une semaine pour l'hiver 2015-16.

Il est encore tôt pour avoir une tendance fiable mais les réservations hiver ont très bien commencé avec un remplissage en avance par rapport à l'an dernier.

Notre offre Early Booking (pour les clients réservant avant le 15/09) a comme l'an dernier rencontré un excellent succès.

Nouveautés hiver 2015-2016

Nous mettons en place de nombreuses améliorations dans la qualité de nos services en 2015.

Nouveau logiciel :

Notre nouveau logiciel Arkiane PWL (mis en service ce printemps) nous a permis d'améliorer grandement le service de réservation en ligne pour nos clients (accès à un panier personnalisé, amélioration de l'achat de prestations, tunnel de vente performant...) mais également pour nos propriétaires avec un tout nouvel Espace Propriétaires qui permet de consulter son meublé, son planning, bloquer ou libérer librement les semaines de location en toute liberté.

Stratégie de marketing relationnel.

C'est une démarche très importante aujourd'hui visant à faire évoluer la relation avec nos clients en créant avec eux une relation de confiance (plus seulement basée sur l'acte d'achat) en les accompagnant au mieux avant, pendant et après leur séjour. L'objectif est de mieux connaître et mieux satisfaire les clients dans cette relation de confiance afin de mieux les fidéliser.

Cela implique plus d'envois d'informations au client :

- À l'ouverture des réservations pour chaque saison.
- Avant son arrivée (rappel de ses infos d'arrivée, météo...).
- Après son séjour (enquête qualité/satisfaction).
- À tout moment dans l'année (promos, nouveautés...).

Notre nouveau logiciel nous permet de mettre cette démarche en place en interne de manière professionnelle.

Les enquêtes qualité/satisfaction client, commencées l'hiver dernier, nous permettront d'évaluer le service rendu par Valloire Réservations mais également lors de la remise de clefs ainsi que la qualité intrinsèque des hébergements (avec un système de notation).

En effet aucun acteur de Valloire, hormis les acteurs nationaux tels Odalys, La-grange, etc... n'a les moyens financiers de prospecter ces marchés qui sont l'avenir de notre développement.

Dans ce contexte international de plus en plus concurrentiel, une simple proposition sur un site internet des différents produits à vendre n'est plus suffisante. C'est une offre « structurée » que nous devons être en mesure de proposer à nos futurs acheteurs.

Valloire Réservations a su fédérer la grande majorité de loueurs de meublés, toutes les agences immobilières, travailler en intelligence avec les résidences de tourisme etc... ces dix-sept dernières années.

C'est un modèle dont s'inspirent plusieurs stations de taille identique.

En tant que vice-président puis président de l'association, je suis heureux de pouvoir m'appuyer dans mes fonctions sur une équipe de véritables professionnels, dont l'intégrité est exemplaire

Cette équipe, vos représentants au niveau du conseil d'administration et moi-même restons à votre écoute et à votre disposition pour répondre à vos différentes demandes.

Paul-André Magnin

Louer son appartement par Valloire Réservations

C'est une démarche simple et rapide, avec une seule condition : faire classer votre appartement par l'OT ! Il faut ensuite remplir un dossier d'inscription avec notamment un descriptif précis de votre appartement.

Vous nous indiquez, saison par saison les semaines que vous nous confiez à la location. Nous ne vous demandons aucune exclusivité ni aucun engagement sur un nombre minimum de semaines mises en location ni sur les semaines de haute saison.

Vous bloquez ou libérez librement vos semaines de location soit par notre interface internet, soit en nous contactant. Vous êtes informés en temps réel de chacune des locations que nous effectuons pour vous.

Nous encaissons la totalité des séjours que nous réalisons pour vous et nous vous reversons régulièrement ces montants (4 fois par hiver et une fois par été).

Vos clients bénéficient de tous les services Valloire Réservations :

Réservation en ligne, suivi et garantie des réservations, réservation de services avec nos très nombreux partenaires : forfaits de ski, cours de ski ESF ou ESI, location de matériel avec l'ensemble des loueurs de la station....

Les forfaits de ski sont édités par nos services et sont envoyés au domicile du client, ainsi que les bons d'échange des autres services et prestations.

Quel est le tarif de nos services ?

Le droit d'entrée initial est de 15 € et l'adhésion annuelle de 8 €.

Ensuite, vous êtes facturé en fonction des réservations que nous réalisons pour vous avec le pourcentage suivant :

- 4% HT (4.8% TTC) en haute saison (jour de l'an et vacances de février)
- 10% HT (12% TTC) en moyenne saison (Noël, 1ère semaine de février, mars, avril)
- 12% HT (14.4% TTC) en basse saison (janvier et pré-saison).

Nous avons également mis en place un dispositif particulier concernant les propriétaires issus d'un bail commercial en résidence de tourisme pour apporter une solution à la problématique de TVA.



N'hésitez pas à prendre contact avec nous si vous souhaitez avoir plus d'informations :

Valloire Réservations - 04 79 59 00 22 - resa@valloire.com

Thierry Durand - Directeur

Pour mieux connaître Thierry Durand, un petit aperçu de son CV : Titulaire d'une double qualification :

- Maîtrise de langues étrangères appliquées au commerce international
- Ingénieur-Maitre en tourisme, hôtellerie et transport

Parcours professionnel :

- Bref passage dans l'hôtellerie (responsable accueil).
- Responsable d'agence Crédit Agricole en station.
- Salarié de Valloire-réservations depuis 1998, directeur de la structure depuis 2001 (statut d'agence de voyage depuis 2007).
- Interventions pour l'IMUS (Université de Savoie) pour former des étudiants en master 2 dans le domaine de la distribution et de la commercialisation des stations.

DU CHANGEMENT À LA BASE DE LOISIRS (BDL)



Un départ en retraite, une prise de fonction, les hommes se succèdent, chacun laisse son empreinte.

La commune de Valloire et la SEM tiennent à remercier tout d'abord Manu Decornet qui a fait valoir ses droits à la retraite depuis le 30 juin 2015. Il a été embauché à la Régie Touristique (au service des remontées mécaniques) en 1974 et a été affecté à la Base de Loisirs à l'automne 2002. Après ses années de bons et loyaux services, nous lui souhaitons bonne santé et longue vie pour profiter au maximum de ce changement de vie et de ce repos bien mérités.

La SEM a recruté depuis le 4 mai 2015, Jean-Michel Mugnier, titulaire d'un BTS Tourisme, qui nous arrive d'Evian où il était chargé de projet sur la rénovation du centre thermal pour le groupe Danone, puis par la suite directeur d'exploitation. Il a également une formation hôtelière et touristique.

La saison d'été pour la BDL a été très bonne, grâce sans doute pour partie, au beau temps. 27 000 entrées à la piscine et 11 500 entrées à la patinoire. La salle de sport a été beaucoup moins fréquentée du fait du très beau temps de cet été ; elle a davantage de rendement dès que la tendance météo s'inverse. En termes d'entrées, la BDL a connu une année que l'on n'avait pas vécue depuis 2008.

Plusieurs événements nouveaux ont été mis en place cet été

- le 31 juillet la soirée « full moon ». Au cours de cette soirée festive sur le thème de la pleine lune, Jean-Michel et son équipe proposent des activités du type « zumba playa » « slack line » au-dessus des bassins et barbecue...
- le 12 août la soirée « bulles ». Des grosses machines produisent des bulles de savon en continu offrant aux participants une activité ludique et sportive tout à la fois.
- l'ouverture du snack (lunch, sandwiches) pendant les mêmes horaires que la piscine, a permis de multiplier par quatre le chiffre d'affaires.
- réinstallation d'un espace boutique proposant des produits spécifiques piscine au sein des locaux de la BDL
- des séances d'aquagym trois fois par semaine ont fait pratiquement le « plein » avec 20 à 25 participants par séance.
- une animation « repas en télécabine » a été proposée par la SEM et le resto de la Brive. Le but était de faire déguster un repas gastronomique servi en 4 étapes : apéritif + entrée + plat + dessert sur 5 rotations en cabines décorées. Une initiative originale offrant pendant le repas une vue panoramique sur Valloire et les alentours. Cette expérience pourrait être renouvelée lors de la Saint Valentin cet hiver.

Au programme de la BDL pour l'hiver 2016

- Une soirée inauguration des nouvelles machineries est prévue pendant la première semaine d'ouverture de la station (entre le 14 et le 20 décembre)
- Des soirées « bulles de savon »
- Des soirées disco dans le noir avec barrettes fluo sur les lames des patins.
- Séances de « zumba boots » sur le front de neige de la Brive.
- Ouverture d'une cabine de soins (massages) avec la gamme Terraké.

L'espace Valform a souffert quelque peu de l'absence de Pascale Fiocco, embauchée sur le poste de professeur de fitness, victime d'une triple fracture la veille de l'ouverture. De ce fait, la salle de sport n'a pas eu de professeur durant trois semaines. Ensuite, Aurore Savoye puis Cécilia Laurent, toutes deux valloiriches d'origine et spécialisées dans le sport, ont pallié à cette absence. Les utilisateurs/trices n'en ont fait que des éloges, et la SEM les remercie vivement l'une et l'autre pour leur aide providentielle. La SEM prend le risque d'ouvrir la salle tout l'automne avec une prof de fitness, Sophie Berthier du Corbier afin de répondre à une demande.

Deux journées portes-ouvertes ont eu lieu les 12 et 19 septembre afin de permettre aux amateurs de tester les appareils, participer à des cours gratuits etc.

En ce qui concerne les travaux de la BDL, une bonne réfection des peintures du hall a été réalisée ainsi qu'une nouvelle déco du SPA. La patinoire a ouvert le 19 juillet avec un léger retard dû aux imprévus : dalle béton de la machinerie à refaire à cause de problèmes d'étanchéité. La glace est à présent de bien meilleure qualité. La deuxième phase a commencé au mois de septembre. Les échangeurs thermiques qui serviront au chauffage de la piscine vont être installés.

Pour mémoire, et conformément au contrat de délégation de service public acté avec la SEM, la commune a financé la nouvelle production frigorifique et la rénovation du local technique de cet équipement communal à hauteur de 1 020 851 € hors taxes.

Grâce à la récupération de chaleur, de grosses économies seront réalisées en termes d'énergie. Elles financeront le remboursement de l'emprunt.

ACTUALITÉS DU DOMAINE SKIABLE

Vous n'êtes pas sans savoir que la SEM Valloire, moteur de l'activité économique du village, est dans une situation délicate. En effet, les lourds investissements passés n'ont pas encore pu générer de surcroît d'activité ou d'amélioration de rentabilité, et ceci a pour effet de limiter sérieusement nos capacités d'investissement. Nous sommes pourtant dans un environnement toujours plus compétitif et le vieillissement de notre outil de production (Montissot, Colérioux, Grand Plateau, BDL, etc.) crée un décalage avec les sites qui investissent, ce qui nous rend moins attractifs.

Pour nous sortir de cette situation délicate, il nous faut donc :

- continuer à améliorer nos marges en essayant de poursuivre la réduction de nos coûts en se recentrant sur les activités qui génèrent de la marge afin de retrouver des capacités d'investissement.
- privilégier les compléments d'investissements qui auront un retour immédiat sur notre activité et s'assurer de leur réalisation à des coûts optimaux (encourager les travaux faits en interne et limiter l'intervention systématique de conseils ou bureaux d'étude).

C'est dans cet état d'esprit que nous avons entamé, cet été, l'enneigement de la piste des lutins.

Pourquoi l'enneigement des lutins ?

1- Tout d'abord, et faisant référence à l'introduction ci-dessus, la piste des Lutins représente actuellement un investissement de près de 1,4M € dans les bilans de la SEM, investissement que nous n'avons pu exploiter que 33 jours la saison dernière ! L'enneigement de la piste doit nous permettre d'assurer la disponibilité de cet investissement du début de saison jusqu'à fin mars.

2- Il s'agit d'une piste essentielle pour répartir les skieurs sur le secteur du Crey du Quart. En effet, nous avons un véritable problème de saturation du TSD6 Brive 2 (il concentre plus de 20% de la totalité des passages !) Or nous avons remarqué que lorsque la piste des Lutins est ouverte, la télécabine n'est plus uniquement un ascenseur, et les skieurs se répartissent entre la télécabine et le TSD6 Brive 2, ce qui a pour effet de désenclaver le TSD6 Brive 2.

3- Il s'agit d'une belle piste, accessible et panoramique. Un produit cohérent avec notre positionnement familial.

4- Il s'agit enfin d'un retour station supplémentaire, qui permet de réduire les queues de fin de journée en haut de la télécabine de la Brive ainsi que les files d'attente de la navette des Charbonnières très désagréables pour nos clients.

Les points à retenir

1- Nous n'avons pas réalisé le projet global de l'enneigement de la piste des Lutins cet été, mais une solution intermédiaire. Cette solution va nous permettre d'améliorer la disponibilité de la piste cet hiver. Mais le projet doit être complété l'année d'après (si nos capacités d'investissement nous le permettent !) :

Le projet complet nécessite 35 enneigeurs, nous n'en installons que 11 cette année.

La zone des Charbonnières restera connectée au réseau d'eau potable du village. La connexion au lac nécessite un « brise charge » que l'on ne peut pas s'offrir cette année.

2- L'ensemble du travail (tranchées, pose, soudures...) a été effectué par les équipes de la SEM. Il s'agit d'environ 3,6 km de réseau qui a été réalisé. Ceci signifie environ 3 mois de travail utilisant toutes nos ressources (personnel et machines).

3- Enfin, le coût de l'investissement sur 2015 est d'environ 590 000 €

auquel il faudra rajouter 300 000 € l'année prochaine pour terminer les travaux (reste des enneigeurs, brise charge, etc.). Si l'on ajoute à cela la tranche des Charbonnières réalisée en 2012 (400 000€), l'enneigement total de la piste des Lutins devrait nous coûter 1,3M €. Or nous avons une offre clés en main datant de 2012, de 2,6M € ! Ceci montre bien qu'en faisant faire les travaux par nos équipes, nous pouvons maîtriser les coûts. Et ce n'est qu'un début car en réalisant nous-mêmes les travaux, nous améliorons notre savoir-faire pour les opérations futures, et optimisons notre fonctionnement.



Quelques explications des travaux

Préparation du chantier et distribution des équipements :

Le succès d'un tel chantier réside dans son organisation. Le but est de s'assurer que les équipes sur le terrain ne soient jamais ralenties pour des raisons de logistique. Ainsi, les commandes, les livraisons et la distribution des équipements sur le chantier sont soigneusement planifiées pour assurer la continuité du travail.

Tranchée et pose des tuyaux :

À la descente, le travail de pose des tuyaux s'organise en 4 temps :

- Une première pelle mécanique ouvre la tranchée et pose les tuyaux dans la tranchée.
- À l'intérieur de la tranchée les tuyaux sont ajustés et fixés.
- Une deuxième pelle équipée d'un cribleur dépose une première couche de terre plus fine pour protéger les réseaux.
- Une troisième pelle ferme la tranchée et fait les finitions.



La finition

Partie très importante du chantier, il s'agit de refermer la tranchée et de bien nettoyer pour s'assurer que la piste retrouve des conditions optimales. Du gazon est semé tout de suite après la fermeture de la tranchée.

Nous sommes fiers de ce travail réalisé par les équipes de la SEM qui ont démontré tout leur savoir-faire et leur engagement, et nous espérons que vous le serez également.

Lucas Marchand & Jean-Marie Martin

LA NEIGE DE CULTURE... TOUT UN ART !

La neige de culture a pris son essor en Europe depuis une trentaine d'années, principalement à la fin de années 80 et ensuite au début des années 2000. S'il est difficile de prévoir à moyen et long termes les effets du changement climatique sur les zones de montagnes, les aléas au niveau des conditions météorologiques, notamment en début de saison, sont de plus en plus fréquents : fréquences et volumes des chutes de neige naturelles imprévisibles, périodes de froid erratiques... Pourtant les exploitants de domaines skiables ont besoin de visibilité pour assurer l'ouverture des pistes en début de saison. Au-delà, c'est aussi l'ensemble du tissu socio-économique des stations qui peut être impacté. La neige de culture permet d'apporter, en partie, une réponse à cette problématique. Si tout le monde en est convaincu, peu de gens savent comment cela fonctionne vraiment ! Explications.

Principe de base : Pulvériser de l'eau dans de l'air ambiant froid et sec !!

Le principe de base est simple, cependant le processus est en réalité plus complexe qu'il n'y paraît. Il se décompose en 6 étapes : L'atomisation, la nucléation, l'insémination, la dispersion, l'évaporation et la convection. Les 3 premières étapes consistent à transformer le jet d'eau en une multitude de gouttelettes de taille variable, à former des microcristaux de glace et à faire collisionner les gouttes et les microcristaux afin d'initier la congélation. Les 3 dernières sont nécessaires pour favoriser l'évaporation, les échanges thermiques et aboutir à une congélation complète des gouttelettes. L'ensemble du processus se déroule en quelques secondes.

Bien entendu, la température extérieure joue un rôle primordial dans le processus de production : Pas de neige sans froid ! Cependant, c'est une notion particulière de température dont nous parlons, puisqu'il s'agit de la température « humide », dont la mesure résulte de la combinaison de 3 éléments : La température sèche (celle mesurée par un thermomètre classique), l'humidité relative et la pression atmosphérique. C'est cette notion qui va dicter le démarrage de l'installation et au final qui commande la qualité et la quantité de neige produite. Plus le couple température sèche/humidité relative est faible, plus il sera facile, voir simplement possible, de produire de la neige dans de bonnes conditions.

Les deux grandes technologies d'enneigement

Deux grandes technologies ont été développées depuis les débuts de la neige de culture, d'une part la technologie air/eau à mélange – aussi appelée haute pression – et la technologie ventilateur – encore appelée basse pression. Les deux se basent sur le même principe de production, la congélation des gouttes d'eau dans l'air ambiant, cependant elles présentent tout de même des différences dans leur conception, et trouvent chacune leur place dans un dispositif de production.

Le principe des enneigement haute pression se base sur la rencontre des

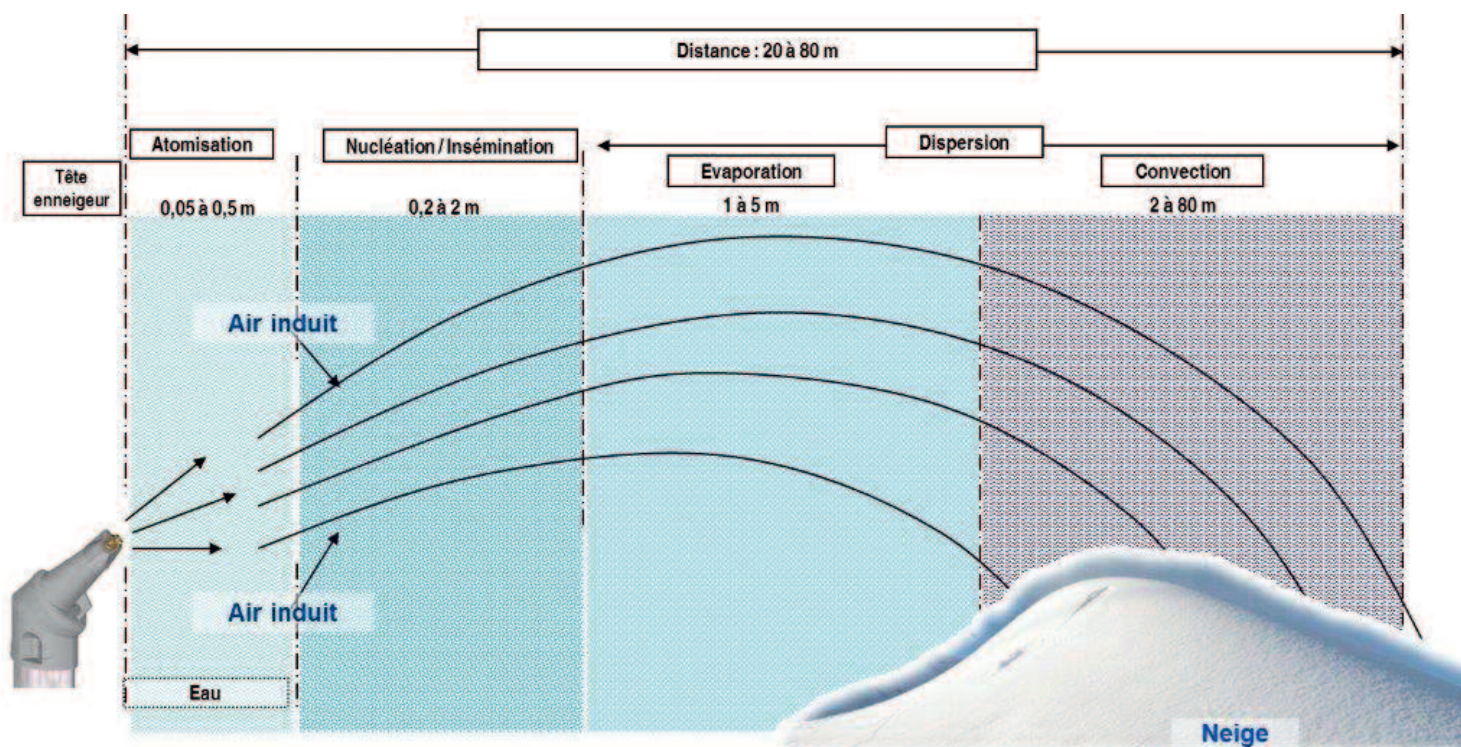
flux d'air comprimé et d'eau sous pression, soit dans une chambre de mélange située dans la « tête » de l'enneigreur, soit immédiatement à l'extérieur de celui-ci. Sur certains modèles, des buses spécifiques, dites « de nucléation », sont ajoutées afin de générer des microcristaux de glace qui viennentensemencer les gouttelettes d'eau. L'air et l'eau sont expulsés au travers de buses situées sur la tête de l'enneigreur et la congélation opère. Le principe des enneigement-ventilateurs repose sur l'utilisation d'un ventilateur chargé de propulser les gouttelettes d'eau et d'entraîner la quantité d'air nécessaire à la congélation de l'eau. Les gouttelettes sont expulsées soit au travers d'une buse centrale unique à débit variable, soit de plusieurs buses réparties sur le pourtour d'une ou plusieurs couronnes. Sur ces appareils, il existe également des buses de nucléation.

Composition & fonctionnement d'un système d'enneigement

Dans les systèmes d'enneigement automatiques, plus de 90% des systèmes européens actuels, nécessitent trois composantes principales:

1- La « piste » qui regroupe les enneigement, les vannes d'eau et d'air, les capteurs météo, le réseau enterré de canalisations d'eau et d'air chargés de véhiculer les fluides sous pression jusqu'aux enneigement, ainsi que le réseau électrique et de communication reliant l'ensemble des appareils. Pour les systèmes équipés uniquement avec des enneigement ventilateurs, il n'y aura pas de canalisation d'air, puisque chaque enneigement est autonome en air grâce à un compresseur embarqué.

2- La « salle des machines » qui abrite les organes de production des ressources en eau (pompes), en air (compresseur) et en alimentation électrique (armoires et transformateurs électriques), ainsi qu'un ensemble de vannes et capteurs. Des motopompes mettent l'eau sous pression et des compresseurs compriment l'air avant d'envoyer les fluides dans les canalisations jusqu'aux enneigement. Les armoires de puissance et d'automatisme permettent de faire fonctionner l'ensemble des organes de production.



3- Enfin, le « pilotage » qui consiste en un logiciel de gestion capable d'orchestrer le fonctionnement de l'installation selon les paramètres ren- trés par l'opérateur et en fonction des conditions météo locales. Le logiciel collecte en temps réel l'ensemble des données transmises par les capteurs présents sur l'installation (température, hygrométrie, vitesse et direction du vent, pression et température d'eau dans les canalisations etc...) Ces données sont traitées et le logiciel ajuste en conséquence les paramètres de production : augmentation ou diminution de la quantité produite, bas- culément d'un secteur à un autre, gestion des défauts de fonctionnement éventuels etc.

Ainsi, l'opérateur du système peut établir des plannings pour prioriser la production sur les différentes zones ou selon les besoins. Il peut aussi sé- lectionner la qualité de neige qu'il souhaite produire en fonction des be- soins : construire la base du manteau neigeux en début de saison,

consolider la couverture suite à un épisode de redoux ou encore produire une neige plus « commerciale » à l'approche d'une période de forte af- fluence !

Aujourd'hui la plupart des installations d'enneigement modernes dispo- sent d'une « force de frappe » instantanée importante, c'est-à-dire une capacité de pompage significative qui peut se chiffrer en plusieurs centaines de m³/h. En effet, il s'agit d'être en mesure de profiter au mieux des fenêtres de froid disponibles qui deviennent de plus en plus aléatoires ! Produire beaucoup, dans un court laps de temps et à moindre coût : telle est l'équation que doivent résoudre les exploitants au travers de leurs installations d'enneigement... !

Techno Alpin Snow Expert



Tête d'un enneigeur haute pression



Enneigeur haute pression



Enneigeur-ventilateur sur tour

RÉVOLUTION SUR LE PLATEAU NORDIQUE DES VERNEYS !

Tous ceux qui ont eu l'occasion, ces dernières années, de parcourir le magnifique site nordique qui, au départ des Verneys, monte jusqu'à Bonnenuit, ont été témoins d'un besoin croissant d'organisation et d'harmonie entre les différents types de pratiquants :

- Les skieurs de fond
- Les promeneurs en raquette
- Les piétons
- Les chiens de traîneau
- Les adeptes de la luge

Les parties prenantes (Mairie, SEM, Ski Club Nordique) se sont réunies plu- sieurs fois à la mairie cet été et leurs efforts conjugués ont abouti à une véritable révolution.

Cet hiver le domaine nordique sera balisé et bénéficiera d'une signalétique à partir du plateau des Verneys permettant à chaque pratiquant de s'orienter dans le domaine qui lui est propre. La piste de ski de fond sera tracée, damée, entre-

tenue très régulièrement jusqu'au dessus de Bonnenuit. Monsieur le Maire pren- dra un arrêté municipal interdisant aux piétons de marcher sur la piste de ski de fond. En contrepartie, naturellement, les skieurs de fond devront acheter un forfait à la caisse des Verneys dont le prix devrait être de 5 € pour la journée, 25 € pour la semaine et 45 € pour la saison. Il s'agit d'une expérience pour la saison 2015-2016.

Ce pari devrait fidéliser une clientèle qui ne pratique pas exclusivement le ski alpin et qui pouvait avoir l'impression jusque là d'être le parent pauvre de la station.

Dorénavant Valloire sera la station de ski alpin de Jean-Baptiste Grange universellement reconnue et appréciée, mais également une authentique station de ski nordique bénéficiant de la mise en valeur d'un écrin exceptionnel.

À bientôt sur les pistes !!!!

Jean Pierre Cochet, Président du Ski Club Nordique Valloire Galibier

CONSEILS MUNICIPAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 4 JUIN 2015

1- RACHAT DES TITRES SUNALP DÉTENUS PAR ENALP

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'acquisition de titres complémentaires de la filiale SUNALP, cédées par ENALP, au nominal, portant la participation de SOREA dans SUNALP, de 76.4% à 100% du capital social.

2- MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ

- Adhésion à un groupement de commandes
- Désignation de la Communauté Cœur de Maurienne comme coordinateur
- Autorisation de signer la convention constitutive du groupement des commandes
- Élection des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres du groupement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le lancement d'une procédure de consultation sur appel d'offres ouvert en vue de la passation de marchés de fourniture d'électricité (ex tarifs jaune et vert) ;
- approuve l'adhésion de Valloire au groupement de commandes composé de la communauté de communes Cœur de Maurienne, de la commune et du CCAS de Saint-Jean-de-Maurienne, de l'EPIC Saint-Jean-de-Maurienne : «Tourisme et événements», du syndicat intercommunal d'assainissement de la région de Saint-Jean-de-Maurienne, du centre hospitalier de Saint-Jean-de-Maurienne, des communes de Saint-Julien-Montdenis, de Valloire, de Valmeinier et de Villargondran ;
- accepte que la Communauté de communes Cœur de Maurienne assure la responsabilité de coordonnateur de ce groupement de commandes ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes ;
- précise que les crédits correspondants à la fourniture d'électricité seront inscrits au budget ;
- désigne Christian Petraz membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres du groupement ;
- désigne Jean-Pierre ROUGEAUX membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres du groupement.

3- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ET D'UTILISATION DU LOGICIEL DE GESTION DES POINTS D'EAU INCENDIE COMMUNE DE VALLOIRE / SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SAVOIE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention de mise à disposition et d'utilisation du logiciel de gestion des points d'eau incendie à intervenir avec le service départemental d'incendie et de secours de la Savoie et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

4- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN FONDS D'AMORÇAGE AVEC L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DE SAVOIE POUR LA RÉALISATION DE COUPES DE BOIS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de demander la mise à disposition du fonds d'amorçage pour ses coupes de bois sur les parcelles 17, 19 et 21 pour un volume martelé d'environ 1 030 m³, pour un montant de 63 000 €,
- de s'engager à respecter les conditions prévues dans la convention qui sera signée entre la Commune de Valloire et l'Association des Communes forestières de Savoie,
- de s'engager à rembourser le fonds d'avance à la perception de la recette de la vente des produits, dans les conditions précisées ci-dessous :
 - le remboursement se fait en une fois,
 - il est exigible dès que la recette qui suit l'achèvement des travaux est supérieure à la dépense réalisée.
 - la durée de l'avance ne peut néanmoins être supérieure à huit mois. Au-delà de ce délai, l'avance doit être remboursée immédiatement à l'Association des Communes forestières, quelle que soit la recette perçue par la Commune,
- de charger Monsieur le Maire de signer les documents nécessaires au déblocage du fonds d'amorçage et au remboursement ultérieur de l'avance selon les conditions prévues dans la convention.

5- CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DE BOIS ÉNERGIE COMMUNE DE VALLOIRE / COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRA MODANA

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention pour la mise à disposition de bois énergie à intervenir avec la Communauté de Communes Terra Modana et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

6- MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DU PAYS DE MAURIENNE (SPM)

Le Conseil Municipal décide d'approuver la modification des articles 1,3,10,13 et 14 des statuts du Syndicat du Pays de Maurienne dans leur version d'avril 2015

7- DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU BAR-RESTAURANT DU CRÊT DE LA BRIVE AVENANT N° 1

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver, sur le fondement de l'article L 1411-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le principe de la prolongation d'un an de la Délégation de Service Public (DSP) bar-restaurant du Crêt de la Brive ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la SOREVAL, un avenant à la convention de DSP fixant les modalités de la prolongation susvisée.

8- MISE EN PLACE DU PROCES-VERBAL ÉLECTRONIQUE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la mise en œuvre du processus de verbalisation électronique sur le territoire de la Commune de Valloire ainsi que le plan de financement prévisionnel correspondant dont le coût d'objectif toutes taxes comprises s'élève à mille huit cent dix euros et quatre-vingts centimes (1810,80 € TTC).
- de solliciter de l'Etat la subvention la plus élevée possible
- d'approuver la convention à intervenir avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document se rapportant à cette affaire communale.

9- BUDGET PRINCIPAL – DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N° 1

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision budgétaire modificative n° 1 du budget principal qui consiste en des virements de crédits en dépenses de fonctionnement pour la somme totale de 146 775 € et en une ouverture de crédit en dépenses d'investissement pour la somme de 4 534 €.

10- BUDGET DU PARC DE STATIONNEMENT – DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N° 1

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision budgétaire modificative n° 1 du budget du Parc de stationnement qui consiste en une diminution de crédits en dépenses de fonctionnement pour la somme de 291.67 € afin de la virer en crédit en dépenses et recettes d'investissement.

11- BUDGET DES MICROCENTRALES DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N° 1

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision budgétaire modificative n° 1 du budget des microcentrales qui consiste en une ouverture de crédits en section de fonctionnement pour la somme totale de 12 000 €.

12- TARIFICATION DU MAGAZINE MUNICIPAL LE COLPORTEUR

Monsieur le Maire expose que le magazine municipal « Le Colporteur » ne sera plus transmis gratuitement par la voie postale aux habitants de Valloire ainsi qu'aux personnes extérieures à la Commune mais tenu à leur disposition en mairie ainsi que téléchargeable sur le site internet municipal. Pour les personnes désireuses de le recevoir à leur domicile, Monsieur Le Maire propose d'instituer un abonnement moyennant un tarif fixé à dix euros (10 €) pour trois numéros.

13- TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le tableau des effectifs de la Commune afin de mettre à jour le nombre postes de saisonniers d'été et d'hiver, et de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en ouvrant les postes suivants :

- saisonniers d'été : 3 x 4 mois + 4 x 3 mois,
- saisonniers d'hiver : 7 x 4 mois + 1 x 2 mois,
- adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

14- RÉGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DE LA CATERGORIE C

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de créer une nouvelle sujétion particulière correspondant à la fonction de « responsable des ateliers municipaux », et modifie et remplace en conséquence la délibération en date du 11 février 2014.

15- RÉGIME INDEMNITAIRE INDEMNITÉ D'EXERCICE DE MISSIONS DES PRÉFECTURES

Le Conseil Municipal décide d'instituer, dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat, l'indemnité d'exercice de missions des préfectures aux agents relevant des cadres d'emplois suivants :

Filière : Techniques

Grade : Adjoints Techniques 3^{ème} et 4^{ème} grade

Fonctions : responsable des ateliers municipaux

Montant moyen annuel brut de référence : 1204€

16- REMPLACEMENT PARTIEL DE LA CONDUITE DE DÉCHARGE DE LA CENTRALE DE CALYPSO – ACCORD SUR LA DEMANDE DE DÉFRICHEMENT DÉPOSÉE PAR EDF

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de donner son accord à EDF pour le dépôt du dossier de demande d'autorisation de défrichement sur les parcelles communales cadastrées section A n°8 et 440.

17- CESSION DE L'APPARTEMENT SIS RÉSIDENCE LE HAMEAU DE VALLOIRE A LA CURIA

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de compléter la délibération du 10 avril 2015 portant cession de l'appartement sis résidence le hameau de Valloire à la Curia ainsi qu'il suit : « décide de vendre l'appartement sis résidence le hameau de Valloire , à Monsieur et Madame Dupuy ou toute personne physique ou morale lui substituant de plein droit moyennant le prix de deux cent trente mille euros (230 000 €) ».

Les autres termes de la délibération rappelée ci-dessus demeurent inchangés

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 24 JUIN 2015

1- CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT AUX COLLECTIVITES LOCALES ADOPTION D'UN VOEU

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le vœu proposé par la fédération des maires de Savoie au titre de la réduction des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales.

2- CESSION DE L'IMMEUBLE BATI COMMUNAL EN FRONT DE NEIGE DE LA TÉLÉCABINE DU CRÊT DE LA BRIVE ET D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE NON BATIE D'ASSISE AU SYNDICAT LOCAL DES MONITEURS DE L'ECOLE DU SKI FRANÇAIS DE VALLOIRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le principe de la vente de l'immeuble bâti communal ainsi que d'une partie de sa parcelle d'assise situés en front de neige à proximité immédiate de la télécabine du Crêt de la Brive, cadastrés section D n° 217 au syndicat local des moniteurs de l'école du ski français de Valloire, la commune de Valloire conservant une superficie d'environ 6 m² dans le cadre d'une copropriété dont les modalités seront définies lors de la rédaction du compromis de vente à intervenir, au prix de un million deux cent mille euros (1,2 M €)
- d'autoriser Monsieur Le Maire à négocier et à signer un compromis de vente par devant notaire conformément aux stipulations précitées sur le prix de vente et l'avènement d'une copropriété et partant, l'acte authentique subséquent.

3- CESSION DU BAR RESTAURANT DU CRET DE LA BRIVE ET DE SES PARCELLES D'ASSISE POUR PARTIE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mettre en vente le Bar-Restaurant du Crêt de la Brive et de ses parcelles d'assise pour partie dont le prix de vente est fixé à quatre millions d'euros (4 000 000 €) avec possibilité d'admettre des offres d'un montant inférieur de 15 % de ce prix plancher soit trois millions quatre cent soixante-dix-huit mille et deux cent soixante euros (3 478 260 €) et d'approuver le cahier des charges afférent.

4- CONVENTION DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE DE VALLOIRE POUR L'ÉTÉ 2015 FACIM - COMMUNE DE VALLOIRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- approuve la convention de gardiennage pour l'été 2015 à intervenir avec la FACIM, dans le cadre et afin d'assurer la surveillance et de permettre de comptabiliser la fréquentation de l'édifice,
- et autorise Monsieur le Maire à la signer.

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 6 AOÛT 2015

1- ACTION EN RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE CONTRE LA SELARL LIOCHON ET DURAZ, MAITRE PIERRE LIOCHON ET ALLIANZ IARD-PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL AFFERENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide,

- d'approuver les termes du protocole d'accord transactionnel par lequel la Commune de Valloire transige avec la Selarl Liochon Duraz, Me Pierre Liochon et leur assureur Allianz Iard, sans reconnaissance de responsabilité et contre le versement d'une indemnité transactionnelle forfaitaire globale et définitive de un million quatre cent mille euros (1.400.000 €) dans le cadre du litige de l'espace Valloire – Galibier,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord transactionnel précité dans l'intérêt de la Commune de Valloire,
- d'autoriser le cabinet d'avocats Hascoet et Associés - 8, rue Henri Rochefort 75017 Paris - conseil de la Commune, à prélever sur l'indemnité transactionnelle, la somme globale de cent soixante-treize mille trois cent sept euros et seize centimes (173.307,16 €) au titre des frais, honoraires et dépenses dont 168.000 € pour ledit cabinet d'avocats et 5.307,16 € pour son postulant, la société d'avocats Bernasconi, Rozet, Monnet-Suety et Forest sise 9, avenue Alsace Lorraine 01002 Bourg en Bresse,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer dans l'intérêt de la Commune, l'autorisation de prélèvement qui sera remise à la Caisse Autonome des Règlements Pécuniaires des Avocats (CARPA) du barreau dont dépend le cabinet d'avocats Hascoet et Associés,
- d'autoriser le cabinet d'avocats Hascoet et Associés, une fois l'indemnité transactionnelle créditée en CARPA , à régulariser dans l'intérêt de la Commune de Valloire, des conclusions de désistement d'instance et d'action devant le tribunal de grande instance de Bourg en Bresse dans la procédure l'opposant à la Selarl Liochon Duraz, Me Pierre Liochon et à leur assureur Allianz Iard, enrôlée sous le numéro d'inscription au répertoire général (RG) 11/3578.

2- CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU BAR-RESTAURANT DE THYMEL - AVENANT N° 1

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide,

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention de délégation de service public du bar-restaurant de Thymel et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Cet avenant, acte pour la seule saison 2014/2015, une réfaction de 10 % de la redevance annuelle

CONSEILS MUNICIPAUX

d'occupation arrêtée à la somme de 123 061.72 € afin de tenir compte de l'impact de la baisse du trafic des skieurs induite par la modification du parc des remontées mécaniques sur le chiffre d'affaires de cet équipement communal.

3- ENTRÉE DE LA COMMUNE DE VALMEINIER DANS LA SEML SOREA AUGMENTATION DU CAPITAL DE LA SEML SOREA - MODIFICATIONS STATUTAIRES - MODIFICATION DU PACTE D'ACTIONNAIRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide,
- d'approuver les dispositions relatives à l'augmentation de capital de la SEML SOREA ;
- d'approuver l'ensemble des modifications statutaires corrélatives, à savoir :

- le préambule,
- les articles 15 et 18, relatifs à la composition du conseil d'administration et aux modalités de vote ;
- d'approuver l'ensemble des modifications du pacte d'actionnaire corrélatives, à savoir :
 - les paragraphes I.1 et VII afin d'actualiser les apports et la participation de la Commune de Valmeinier,
 - Les paragraphes (II.1.2.) et (II.1.3.2.) relatifs à la composition du conseil d'administration et aux modalités de vote.

4- CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LE SNOW-SKI-CLUB ET L'ASSOCIATION D'EDUCATION POPULAIRE

Conformément à la Loi n° 2000321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, il convient de conclure avec les associations des conventions d'objectifs définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée, dès lors que celle-ci est supérieure à 23 000 € par an.

Le Conseil Municipal, décide :

- à l'unanimité, d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec le Snow-Ski-Club et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer,
- par 8 voix pour et 7 abstentions (Stéphanie MASSE, Marie-Paule FALCOZ, Corine FALCOZ, Christian PETRAZ - Membres de l'A.E.P. ne prenant part ni aux discussions ni au vote - Jean-Marie MARTIN, Stéphanie FEUTRIER, Michel RAPIN), d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'A.E.P. et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

5- CONVENTION RELATIVE A L'ACCOMPAGNEMENT DANS LES TRANSPORTS SCOLAIRES AVEC LE SYNDICAT DU PAYS DE MAURIENNE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide,
- d'approuver la convention relative à

l'accompagnement dans les transports scolaires sur la Commune de Valloire à intervenir avec le Syndicat du Pays de Maurienne et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

6- CESSION D'UN GROUPE DE POMPAGE POUR ENNEIGEUR AUTONOME A LA SOCIETE DES REMONTEES MECANIKES DE LA TOUSSUIRE (SOREMET)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide,
- d'approuver la cession au profit de la SOREMET d'un groupe de pompage pour enneigeur autonome moyennant le prix de 10 000 €.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou document à intervenir relativement à cette cession,
- d'autoriser Monsieur le Maire à sortir ce bien du registre d'inventaire physique de la Commune.

7- CESSION D'UN TERRAIN A BATIR AU LIEU DIT « LA TERRASSE » A L'AR-CHAZ

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide,
- d'approuver la cession au profit de Monsieur et Madame Pascal Gilbert d'une emprise d'environ 360 m² (à confirmer par document d'arpentage) à extraire des parcelles cadastrées section C n° 3492 et C n° 3509 moyennant le prix de 300 € le mètre carré soit environ 108.000 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou document à intervenir, les frais de notaire et de publicité foncière étant à la charge des acquéreurs.

8- COPROPRIÉTÉ RÉSIDENCE DES CRÊTES CESSION D'UNE PLACE DE STATIONNEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- accepte la vente d'une place de stationnement, lot 215, résidence des Crêtes à Madame Christine DEVIGNE au prix de 5000 €,
- précise que les frais d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant.

9- RÉGIME INDEMNITAIRE INDEMNITE D'EXERCICE DE MISSIONS DES PREFECTURES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide,
- d'instituer selon les modalités ci-après et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat l'indemnité d'exercice de missions des préfectures aux agents relevant des cadres d'emplois suivants :

Filière	Administrative
Grade	Adjoints Administratifs Principal de 2 ^{ème} classe
Fonctions ou service (le cas échéant)	Comptabilité et finances
Montant moyen annuel brut de référence	1 478 €

Filière	Technique
Grade	Adjoints Techniques 3 ^{ème} et 4 ^{ème} grades
Fonctions ou service (le cas échéant)	Responsable des ateliers municipaux
Montant moyen annuel brut de référence	1 204 €

Filière	Technique
Grade	Agent de maîtrise
Fonctions ou service (le cas échéant)	Adjoint au responsable des ateliers municipaux
Montant moyen annuel brut de référence	1 204 €

Le montant moyen annuel peut être affecté d'un coefficient multiplicateur compris entre 0 et 3 et sera proratisé pour les agents à temps non complet ou autorisés à travailler à temps partiel.

10- CESSION DE L'IMMEUBLE BATI COMMUNAL EN FRONT DE NEIGE DE LA TELECABINE DU CRÊT DE LA BRIVE ET D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE NON BATIE D'ASSISE AU SYNDICAT LOCAL DES MONITEURS DE L'ECOLE DU SKI FRANÇAIS DE VALLOIRE

Le Conseil Municipal, décide, par 14 voix pour et 1 abstention (Corine FALCOZ ne prenant pas part au vote)

- d'approuver le principe de la vente de l'immeuble bâti communal ainsi que d'une partie de sa parcelle d'assise situés en front de neige à proximité immédiate de la télécabine du Crêt de la Brive, cadastrés section D n° 217 au syndicat local des moniteurs de l'école du ski français de Valloire, la commune de Valloire conservant une superficie d'environ 6 m² dans le cadre d'une copropriété dont les modalités seront définies lors de la rédaction de la promesse unilatérale de vente à intervenir,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à négocier et à signer une promesse unilatérale de vente par devant notaire conformément aux stipulations précitées sur le prix de vente fixé à 1 200 000 € et l'avènement d'une copropriété ainsi que sur la constitution d'une servitude de passage et éventuellement de surplomb et partant, l'acte authentique subséquent,
- d'abroger la délibération N° 15-06-062 en date du 24 juin ayant le même objet.

LE POINT SUR LES FINANCES

Dans les précédentes éditions du Colporteur, nous vous avons exposé les contraintes budgétaires de la commune et nos objectifs en matière de maîtrise des charges et de réduction des déficits.

Je vous rappelle qu'en 2014 le résultat de l'exercice était négatif de -358 615 €.

Nous avons alors réussi à limiter ce déficit mais notre politique de maîtrise des dépenses ne porte véritablement ses fruits qu'à partir du budget 2015.

Ainsi sur la base d'une situation à mi-septembre, nous visons l'équilibre du résultat de clôture pour l'exercice 2015, ce qui constituerait une première depuis des années.

Ce résultat positif va nous permettre d'engager la réduction du déficit d'investissement cumulé sur les années antérieures qui s'élevait fin 2014 à 2 884 109 €.

Nous avons tenu les engagements de maîtrise des dépenses que nous avons présentés lors des précédentes éditions du colporteur et pour lesquels je souhaite remercier tous les habitants de Valloire.

Chacun à sa manière a participé à cet effort en acceptant la suppression de certains événements, de certains services comme le petit train, la renégociation de certains contrats de sponsoring, le report de certains travaux, la diminution de certaines subventions aux associations notamment...

C'est également l'occasion de remercier les services de la mairie qui ont contribué à tenir cet objectif.

La maîtrise des dépenses, la renégociation de nos emprunts et des rentrées exceptionnelles, nous ont permis :

budgétairement :

- De compenser la baisse des dotations de l'Etat et la hausse du prélèvement du FPIC soit environ 300 000 € de pertes, (il convient de savoir que cette perte sera encore plus importante l'année prochaine et les suivantes et que nous devons l'intégrer dans les budgets à venir),
- De dégager un excédent sur la section de fonctionnement afin de financer quelques dépenses d'investissement.
- De commencer à résorber le déficit d'investissement de 2 884 109 € qui pèse lourdement sur nos finances communales.

En trésorerie :

- D'améliorer notre situation de trésorerie qui reste malgré tout déficitaire de -1 323 029 € (Pour information, à la même période en 2014 notre trésorerie présentait un déficit de -2 293 408 €)
- De rembourser le prêt relais de l'hôtel de la Sétaz pour un montant de 500 000 €
- De régler un certain nombre de fournisseurs en attente de paiement depuis des mois.

Un point sur la trésorerie

Restes à payer + engagements + restes à recouvrer
Tous budgets confondus au 16/09/2015

Nous totalisons à ce jour (16/09/2015) :

- 211 421 € de factures mandatées et à régler par la trésorerie (état des restes à payer)
- 1 111 608 € de factures engagées mais non mandatées
- Total des restes à payer (mandats en attente de paiement) + engagements tous budgets confondus arrêtés au 16/09/2015 : 1 323 029 €**

ÉTAT DES RESTES À RECOUVRER

(impayés de la commune)

À ce jour (16/09/2015), l'état des restes à recouvrer, autrement dit les impayés pour la Commune, s'élève à 687 509 € tous budgets confondus, répartis comme suit :

- 342 396 € de factures impayées sur le budget principal
- 320 000 € de factures impayées sur le budget de l'eau et assainissement
- 22 050 € de factures impayées sur le budget du CCAS
- 3 063 € de factures impayées sur le budget du Parc de Stationnement
- La Commune s'affaire toujours à relancer les factures impayées.
- Néanmoins, la Commune va procéder à des admissions en non-valeur proposées par le comptable public communal (pour une somme totale tous budgets confondus de 6 012 €).
- La majorité des sommes impayées provient essentiellement de factures de taxe de séjour sur le budget principal (123 000 € sur 2015 et 30 000 € sur 2014), et de factures d'eau (253 106 € uniquement sur le dernier rôle d'eau - date limite de paiement au 18 septembre).
- Certaines créances, afférentes pour l'essentiel à la taxe de séjour dont les entreprises sont en redressement judiciaire, devront certainement faire l'objet de futures admissions en non-valeur.

Là encore, j'en appelle à chaque habitant de Valloire pour qu'il s'acquitte au plus et vite des factures en retard et qu'il s'efforce de payer les suivantes dans les délais car il ne s'agit pas de créances privées mais publiques. Ces sommes appartiennent à Valloire et à ses habitants et doivent servir à payer des fournisseurs ayant travaillé pour la commune et qui pour certains, se retrouvent en difficulté financière compte tenu de nos délais de paiement.

UN POINT SUR LES GAINS D'ÉCHÉANCES SUITE À L'OPÉRATION DE REFINANCEMENT DES EMPRUNTS

Opérations de refinancement passées avec le Crédit Agricole des Savoie et la Caisse d'Épargne.

Proposition de la SFIL, banque publique de développement française créée suite à la faillite du groupe bancaire franco-belge Dexia, en cours d'étude.

Les gains d'échéances sur l'année 2015, avec une mise en place des refinancements à fin juillet sont les suivants:

- Caisse d'Épargne : **84 866 €**
- Crédit Agricole : **102 954 €**

Soit un gain total d'annuités de 187 820 € avant paiement des ICNE (90 076 € au total), **soit un gain réel / 2015 de 97 744 €**

UN POINT SUR LES GAINS D'ÉCHÉANCES SUITE À L'OPÉRATION DE REFINANCEMENT DES EMPRUNTS (SUITE)

Dès 2016, les gains d'échéance sur les deux établissements seront plus significatifs:

- Caisse d'Épargne: **-377 989 €**
- Crédit Agricole: **-135 695 €**

Soit un gain total d'annuités dès 2016 de 513 684 €

Recettes exceptionnelles en fonctionnement

restant à percevoir en 2015

Une recette exceptionnelle non prévue au BP est à percevoir sur 2015 :

Dans le cadre du contentieux de l'Espace Valloire-Galibier, le recours mené par la Commune de Valloire contre son avocat, a abouti à la signature d'un protocole d'accord transactionnel avec ce dernier et son assureur, l'indemnité « nette » en attente de versement pour le compte de la Commune : **1 226 692 €**.

Recettes exceptionnelles en investissement

Restant à percevoir en 2015

Enfin, concernant toujours la prévision de résultat de la section d'investissement, il convient de souligner, qu'à ce jour, ne sont comptabilisées en recettes que très peu de cessions.

Cessions prévues au Budget

Comptabilisée et encaissée :

- Cession école de l'Archaz : 67 000 €

Restant à comptabiliser mais déjà encaissée :

- Cession terrain ZA Bonne Eau : 30 330 €

Restant à comptabiliser et à encaisser :

- Cession appartement la Curia : 230 000 € dépôt garantie de 11 100 € versé par l'acquéreur, prêt en cours d'obtention par l'acquéreur avant signature de l'acte
- Cession terrain Les Clots : 170 360 € signature de l'acte le 9 octobre 2015
- Cession terrain les terrasses à l'Archaz : 108 000 € division parcellaire en cours avant signature de l'acte
- Cession bâtiment front de neige à l'ESF : 1 200 000 € promesse de vente signée le 11 août 2015, signature de l'acte prévue le 6 novembre 2015

Cessions non prévues au Budget

Restant à comptabiliser et à encaisser :

- Cession d'un groupe de pompage : 10 000 €
- Cession d'une place de parking aux Crêtes : 5 000 €

Recettes exceptionnelles prévues au budget qui ne seront pas réalisées sur l'exercice 2015

Néanmoins, il faut aussi noter que certaines recettes d'investissement prévues au budget ne seront pas réalisées sur l'exercice 2015 (report sur l'exercice 2016) :

- La cession du Bar-Restaurant du Crêt de la Brive : 4 M €
- La cession d'un terrain ZA de la Bonne Eau: 30 000 €
- La cession de l'Hôtel de la Sétaz : 1,2 M € (1200 000 € - 500 000 € de prêt relais payable en 2016 que nous envisageons de rembourser sur l'exercice 2015 avant la date d'échéance de janvier 2016)

Marie Viallet

ÉTÉ 2015 : L'IMAGE DE LA STATION

VALLOIRE, STATION D'ART



Du 7 au 12 juillet s'est tenu le 4^{ème} concours international de sculptures en paille et en foin

Un temps exceptionnel a permis cette année la réalisation de dix magnifiques sculptures géantes dans d'excellentes conditions au sein d'un cadre grandiose. D'après Alain Lovato, on ne peut que tomber sous le charme !

Lors de la remise des prix, Monsieur le Maire et Patrick Le Guennec, président de Valloire-Tourisme, accueillent sculpteurs et public nombreux et rappellent que depuis trente années environ, Valloire, en plus de sa notoriété sportive, veut se doter de cette image artistique au travers de toutes ces sculptures en bois qu'elle expose ainsi, sur ses ronds points, ses placettes, devant ses bâtiments municipaux. Elle se veut aussi station d'art au travers d'événements artistiques tels que les sculptures sur glace, sur neige, et depuis quatre années en paille et en foin. Les réalisations que nous offrent cette année les sculpteurs, abstraites ou figuratives, forment un ensemble très harmonieux, réunies comme l'année passée sur ce plateau des Verneys, choix de la nouvelle municipalité, afin d'offrir cette vision d'ensemble des œuvres et de proposer aux touristes de passage sur la route du Galibier, une pose tant originale qu'artistique et publicitaire. Valloire est en train d'initier la création d'une association internationale pour créer la marque « Valloire-Galibier » pour que ce

concours « paille et foin » s'exporte, comme cela se fait depuis deux ans à Saint-Jean-Port-Joli au Québec.

Christian Burger, régisseur du concours et réalisateur de la sculpture qui accueille les visiteurs au col du Télégraphe, est particulièrement applaudi. Il rappelle que ces œuvres représentent un travail colossal. Elles nécessitent d'abord la construction d'une ossature bois capable de résister au vent, au poids et bien ancrées au sol. Les formes sont ensuite modelées avec du fer et du grillage qui sera rempli de foin et de paille puis ficelé. Ce procédé permet l'extension de la sculpture dans tous les plans contrairement aux sculptures sur neige et glace qui sont limitées aux dimensions d'un cube.

Alain Lovato, président du jury et président de la Mapra (Maison des Arts plastiques en Rhône-Alpes), fort de son expérience de 18 années de jury à Valloire, s'enthousiasme de cette énergie créative qui existe sur les concours valloirins sous toutes les conditions climatiques. Il incite fortement le public à faire connaître notre village et ses traditions artistiques dans des paysages majestueux été comme hiver ! La Mapra a trente-deux ans et mille adhérents. Elle est basée sur Lyon et fonctionne avec sept salariés à temps plein. Une de ses missions est de défendre le statut des artistes auprès des élus et de leur amener de la formation de multiples manières. (tous renseignements sur internet : plateforme-mapra-art.org)



PRIX DES ARTISTES

Magic Nature (Italie)

PRIX DU JEUNE PUBLIC

Kangourou (Lituanie)

PRIX DU PUBLIC

Le dernier des géants (Québec, Canada)

1^{ER} PRIX DU JURY : Le Québec-Canada avec *Le dernier des géants*, ex aequo avec la Russie *Torjan Horse*

3^{ÈME} PRIX DU JURY :

Plongée dans le monde des Inuits (France)
Interaction (Finlande)

Du 5 au 24 juillet, l'association Valloire Nature et Avenir (VNEA), expose à l'AEP les photos primées de son dernier concours. Merci à l'association pour sa fidélité.

Vous pouvez admirer les plus belles photos sur le site www.vnea.net



Du 15 juillet au 15 août : Sabine Blanc expose, à la chapelle de Tigny, une peinture intitulée « L'Ange dans la chapelle ».

La colonne est le symbole qui invite à faire le passage entre la terre et le ciel avec l'idée de l'ascension. Cette œuvre, peinte sur une surface courbe, exige que l'admirateur s'implique personnellement pour arriver à trouver le meilleur angle de vue afin de la découvrir dans toute sa splendeur. Cette exposition sera représentée dans son entier, cet hiver, à l'église.

Du 26 au 31 juillet, les artistes valloirins exposent leurs œuvres, aquarelles, huiles ou dessins à l'AEP.

Du 2 au 7 août, Nicole Servant présente ses aquarelles à l'AEP.

Du 21 au 24 juillet : Little Pic Sonne



Lionel Cau et son association « Route 902 » organisent cinq soirées concert dans les bars du village. Le resto « Grill et Pasta », le bowling, le bar du Centre, la Maison d'Angeline, le pub « Le Moussequif » accueillent ainsi différents groupes.

Et le vendredi soir, pour clôturer ce « Petit Pic Sonne », grand concert gratuit sous le chapiteau avec les groupes « Cilcé », « Broken Fingaz », « Sonith » et « Laidis crétins des Alpes » qui ont assuré une ambiance de folie. Grand merci à cette association pour sa participation à l'animation du village.

Dimanche 26 juillet : la 4^{ème} édition de l'Art et la Matière, organisée par Alberte Retornaz, s'est tenue toute la journée sur la place devant le cinéma, baptisée depuis le 7 janvier 2013 « Place

Claude Pinoteau ». Vingt-deux groupes d'artistes y ont participé, offrant aux nombreux visiteurs l'image d'un fourmillement d'activités



manuelles et créatives telles que la dentelle, la broderie, la soudure, l'aquarelle, la poterie. Notre club local des « Violettes d'Or » était également représenté et proposait de la layette et autres créations au tricot. Dans l'après-midi, Béatrice Santais, députée de la troisième circonscription de la Savoie, honorait de sa présence le lieu de ces expositions. Le verre

de l'amitié offert par la municipalité clôturait cette belle journée artistique.

Lundi 27 juillet débute le 6^{ème} festival de musique baroque sur le thème du baroque italien. Il se termine en apothéose le mercredi 5 août à 21h en



l'église avec le célèbre « Stabat Mater » de Pergolèse. (voir article page 31)

Dans le cadre du festival, le jeune violoniste Dorian Rambaud (petit fils de notre centenaire décédée) et son ami pianiste Maxime Sauze, présentent un récital de violon et piano d'une qualité exceptionnelle pour des jeunes de 17 et 19 ans. La salle comble est sous le charme. Du pur bonheur pour les amateurs de musique classique.

Du lundi 24 août au samedi 29 août : accueil du stage de musique et concerts gratuits

Les élèves et les professeurs du stage qui s'est tenu toute la semaine au chalet du Havre offrent deux concerts : lundi à l'église par les professeurs, samedi au cinéma par les élèves et les professeurs. Un public nombreux est venu écouter et applaudir leur prestation de grande qualité.



VALLOIRE, STATION OUVERTE AUX ÉVÉNEMENTS

Du 12 au 14 juin : la Punta Bagna

Valloire accueille depuis cinq années à présent, l'événement nommé Punta Bagna qui rassemble les passionnés de Harley-Davidson. Plus de quatre-vingts stands ont proposé leurs spécificités à ces fans de motos. Des concerts de rock sont offerts et le centre du village résonne pendant deux nuits de ces rythmes endiablés. Pour concourir au Bikeshow de la Punta, la règle est simple et incontournable : réaliser l'ascension du Col du Galibier situé à plus de 2600 m d'altitude, le Wild Run Galibier ! Le site exceptionnel de Valloire offre ainsi à de nombreux bikers la possibilité de découvrir nos paysages majestueux tout en s'adonnant à leur passion.



Pour sa 14^{ème} édition la foire du tout terrain a tenu toutes ses promesses.



Certains étaient sceptiques quant à la date choisie l'an dernier, lors de la 13^{ème} version.

En fait, la fréquentation, et j'en ai parlé avec la majorité des exposants à qui j'ai rendu une visite de courtoisie, a été moins importante mais avec une clientèle plus spécialisée. Les affaires ont donc été bonnes, car ce n'est pas quand il y a une grande foule admirative pour les yeux, que les transactions augmentent pour autant.

Près de 170 exposants sont venus et des milliers de visiteurs, arrivés dans des centaines de voitures.

Nous devons structurer le stationnement d'une manière plus ordonnée en 2016.

Sur un événement de cette importance, les débordements ou les dysfonctionnements sont inévitables, mais en fait il y en a eu très peu.

Jacques Besse Organisation (JBO), prend les bonnes dispositions. Les randonnées en 4x4 furent bien organisées, beaucoup de témoignages ont fait part de la courtoisie des conducteurs, envers les piétons, les randonneurs et les cyclistes en VTT.

Quelques véhicules esseulés se sont un peu trompé d'itinéraire dans la « Lauzette ». JBO fera ce qu'il faut pour que cela ne se reproduise pas. Ce genre d'activité n'inspire pas tout le monde de la même façon. Il faut se rendre à l'évidence que ce type d'animation contribue à un fonctionnement économique de la station, qui pérennise de l'activité et de l'emploi sur Valloire.

Cette donnée qui peut paraître un peu abstraite, est pourtant d'une réalité criante.

Nous accueillerons avec plaisir la 15^{ème} édition de la Foire du Tout Terrain organisée par JBO et ses exposants, dont certains sont des fidèles de la première heure.

Jean-Pierre Rougeaux

Mardi 8 septembre : La batterie de commandement et de logistique Maurienne du 93^{ème} Régiment d'Artillerie de Montagne (RAM) a réalisé sa passation de commandement entre le capitaine Philippe, quittant le commandement, et le capitaine Sébastien, prenant le commandement. Le capitaine Philippe a passé deux ans à la tête de la batterie Maurienne, menant ses hommes et femmes dans un contexte opérationnel fort. Le capitaine Sébastien reprend le flambeau pour deux années. La cérémonie était placée sous la présidence du colonel Patrice de Camaret, commandant du 93^{ème} régiment d'artillerie de montagne, en présence de Monsieur Rougeaux Maire de Valloire. La commune de Valloire a été particulièrement accueillante pour cette cérémonie et Monsieur le Maire a fait part de son attachement au 93^{ème} RAM. La batterie de commandement et de logistique a clôturé la cérémonie par un défilé en chantant dans les rues de Valloire. *Le 93^{ème} RAM*



Sur la foire avec Carole Montillet



VALLOIRE, STATION FIÈRE DE SES TRADITIONS ET DE SON PATRIMOINE

Dimanche 28 juin : Rassemblement des costumes de Maurienne

Une belle journée, haute en couleurs, en rencontres, en émotion grâce à tous ceux qui ont revêtu leur costume traditionnel pour les photos et le défilé, et à tous ceux qui n'ont pas ménagé leur peine pour accueillir, aider, servir, convoier, renseigner, garder les stands, animer la messe, guider, etc... Un immense merci à tous pour ce bel élan de solidarité valloirine. (voir article page 32)

Dimanche 5 juillet : Journée du patrimoine valloirin.



Jacky Martin, guide du patrimoine des Pays de Savoie et son association Valloire Patrimoine Culture (VPC) (voir article page 30), ainsi que la FACIM, ont organisé avec l'OT cette journée consacrée au patrimoine valloirin. Les touristes ont pu ainsi découvrir le Fort du Télégraphe et son histoire, le musée du Mollard, la magnifique église Notre Dame de l'Assomption, trésor classé du style baroque savoyard, et le village typique de Bonnenuit avec tout son passé. Le groupe folklorique « La Vallée d'or » a ensuite présenté danses et costumes traditionnels d'il y a 150 ans sous le chapiteau. Une journée appréciée par les touristes déjà en vacances, en quête de l'authenticité de notre village, qui se termina par le verre de l'amitié offert par l'OT.

Les 13 et 14 juillet : Fête nationale.

Le 13 au soir, les pompiers ont proposé leur buvette. Le bal animé par le groupe « Animaplust » a été offert par l'OT sous le chapiteau, suivi d'un beau feu d'artifice vers 23h. A cette occasion nous remercions chaleureusement les pompiers pour leur aide lors de tous les feux d'artifice. Pendant toute l'après midi du 14, la place de la mairie bouillonne d'animation sous le regard du colporteur : stands gratuits de jeux de casino et petit manège gratuit pour les plus petits, promenades en calèche offertes par l'Asinerie de la Valloirette. En même temps, le ski club proposait son traditionnel tournoi de pétanque et sa buvette sur l'esplanade de la Brive.



Dimanche 19 juillet : Journée « Valloire autrefois ».

Le groupe folklorique « La vallée d'or » était une fois de plus de service pour l'animation de cette journée aux côtés de l'OT. Qui de mieux, effectivement, pour présenter aux vacanciers la vie d'autrefois ? Depuis les danses folk le matin à la sortie de la messe, en passant par la fabrication du beurre et du fromage. Un public nombreux pour s'étonner, apprendre et admirer.



Du 11 au 21 août : L'Association Valloire Patrimoine et Culture (VPC) offre son exposition « 1915 : L'année terrible »



Samedi 15 et dimanche 16 août : Traditionnelle fête patronale

Messe, défilé des chars, feu d'artifice, kermesse et repas sous chapiteau. Une fête un peu pluvieuse mais malgré tout animée, vivante conviviale, toujours très appréciée par les touristes. (voir article pages 34 et 35)

Dimanche 23 août : fête de l'apiculture et des produits valloirins



La place de la mairie s'anime grâce aux apiculteurs de nos montagnes qui proposent leurs produits et se prêtent avec bonne humeur aux explications pédagogiques concernant leur passion. Pour l'occasion ils ont gentiment ressorti leur char.

Lundi 24 août : Commémoration des martyrs du Télégraphe

Les anciens combattants avec le soutien du 93^e RAM, fidèles dans le souvenir, commémorent le jour exact du martyr de ces quatre hommes brûlés par les Allemands il y a soixante-et-onze ans au Fort du Télégraphe en 1944. Rappel douloureux des faits, moment émouvant pour chacun. Après le dépôt de gerbes, le Maire retdit à chacun combien il est important d'œuvrer pour la paix, à tous niveaux, et ose préciser sa souffrance personnelle devant le drame des migrants.



VALLOIRE, STATION DE SPORTS D'ÉTÉ COMME D'HIVER

Samedi 25 juillet : Le Tour de France aurait dû passer par Valloire ! Mais il reviendra...

Grosse déception pour le village : le passage du Tour de France par Valloire et le Galibier a été annulé cette année suite aux éboulements de la montagne du Chambon. A défaut, Valloire a embauché un speaker professionnel pour retransmettre cette étape sur écran géant, et les 1000 tee-shirts qui avaient été achetés à cette occasion ont été distribués à tous les « déçus du Tour de France ». Un « selfie » géant retransmis sur facebook et sur le site de Valloire a ainsi immortalisé la frustration de tous ceux qui ont été privés de leur passage du Tour. Puisque l'on est dans le vif du sujet, rappelons comme nous l'avons dit dans les « Brèves », que la commune de Valloire envisage de se porter candidate pour une étape du Tour de France dans les années à venir.



Vendredi 31 juillet : l'association Val Patin donne son premier gala de l'été sur la nouvelle patinoire. La glace est impeccable grâce au nouveau système de production du froid. Le 21 août elle redonne le spectacle de fin de saison. (article p28)



Samedi 8 et dimanche 9 août se déroule, sur les pentes du Crêt du Quart, la coupe de France de VTT enduro.
Samedi 22 août, 6 équipes de Hockey, dont les Crazy Eagles de Valloire, s'affrontent en tournoi sur la patinoire.

Samedi 22 août a lieu, pour la 3^{ème} année de suite à Valloire, l'épreuve Cyclosportive de l'association Hollandaise « WERELD FOUNDATION » au profit du Bangladesh. Quatre cent cinquante participants se sont inscrits cette année pour cette épreuve qui consiste en une montée à pieds ou en



vélo des cols du Télégraphe et/ou du Galibier. Chaque participant s'inscrit pour un coût de 1000€, soit le prix de construction d'une maison au Bangladesh. L'association a ainsi récolté la somme faramineuse de 578 000 € ! Magnifique initiative caritative à applaudir. Car, il faut le rappeler, Valloire est au cœur du plus grand domaine cyclable du monde. Elle confirme son positionnement dans le milieu du cyclisme professionnel et amateur et a pu s'enorgueillir d'accueillir à l'occasion de cet événement, Bauke Mollema, classé 7^{ème} au dernier Tour de France, et particulièrement déçu de ne pas avoir pu gravir le Galibier lors de la dernière édition de la grande boucle. C'est donc à l'occasion de son passage que Jean-Pierre Rougeaux en a profité pour remettre à ce champion cycliste, le maillot aux couleurs de Valloire.



Dimanche 23 août : 7^e édition du traditionnel « trail du Galibier », avec au cœur le souvenir de Dany. Toute la famille Pommeret a participé à la Pom-Pom qui a été remportée par Ludovic malgré sa blessure au mollet. Moment émouvant quand sa maman lui remet sa médaille. (Voir article page 28)



Lundi 7 septembre : Montée du Galibier, à la marche, à la course ou en vélo, de cent Belges, collaborateurs d'une compagnie d'assurance, qui œuvrent pour la lutte contre le cancer. Leur action de l'an passé dans les Hautes Alpes avait rapporté 53000€. L'OT les soutient au niveau logistique de l'événement. Cet événement apporte un peu d'activité supplémentaire pour l'hôtellerie en cette fin de saison.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

RÉSULTATS DU CONCOURS COMMUNAL

Cet été, grâce à des conditions météorologiques très bonnes, mais surtout à la volonté de chacun, commerçants, loueurs ou particuliers, le fleurissement de notre village a été particulièrement réussi et apprécié. De gros efforts ont été remarqués, autant par le jury des fleurs que par l'ensemble des élus et des administrés. Nous tenons à remercier toutes ces petites mains vertes qui ont contribué au fleurissement en général. Un village bien fleuri est un village accueillant où l'on se sent bien et où l'on a envie de revenir.



Membres du jury :

Elisabeth Dams
Alberte Retornaz
Nathalie Nbuyen-Khoa
Liliane Feutrier
Régis Bolliet (rempl.G.Ragone)
Renée Garino (rempl.MP.Falcoz)
TH= tableau d'honneur

1^{ère} catégorie

PROPRIÉTÉS FLEURIES

A/ VILLA

1. Josette NORAZ
2. Mireille MARTIN
3. Pierre-Olivier NORAZ

B/ HABITATION TRADITIONNELLE

- TH 3^{ème} année Liliane FEUTRIER
1 ex aequo. Mireille BETTSCHEN
Dominique DUVERNEY-PRET
3. Paul ROL
Encouragements à Danièle MAGNIN

C/ VILLA AVEC AMENAGEMENT PAYSAGER

1. Annick GRANGE
2. Olivier MARTIN
3. Monique CENDROWSKI



2^{ème} catégorie

HABITATIONS AVEC DECOR FLORAL SUR LA VOIE PUBLIQUE

1. Claudie GIRARD
2. Georges RAMBAUD
3. François FALCOZ

3^{ème} catégorie

FERMES FLEURIES EN ACTIVITE

1. Christophe TRAVIGNET

4^{ème} catégorie

BALCONS OU TERRASSES

A/ BALCONS DE VILLA

1. Marie MAGNIN
2. Chantal CHALVET
3. Marie-Thérèse SAVOYE

B/ BALCONS D'HABITATION TRADITIONNELLE

1. Isabelle MAUGER-MICHELLAND
2. Etienne et Vincent FALCOZ
3. Mmes FAUVEAU-THORAL

C/ BALCONS D'IMMEUBLE COLLECTIF

- TH 3^{ème} année Patricia FERDINAND
1. Marie-Pierre RAMBAUD
2. Isabelle HAUMONT
3. Josette GRANGE



D/TERRASSES

1. Claudine et Jean-Paul OPY
2. Rémi RAPIN
3. Andrée GRANGE

5^{ème} catégorie

IMMEUBLE COLLECTIF

1. Les 3 Evêchés

6^{ème} catégorie

HOTELS RESTAURANTS

A/ HOTELS

- TH 3^{ème} année La Poste
1. Crêt Rond
2. Christiania
3. Relais du Galibier



B/ RESTAURANTS

TH 1^{ère} année Plancher des Vaches

1. La Grange
2. Au Resto
3. Ferme de Poingt Ravier

Encouragements à L'Asile des Fondues



7^{ème} catégorie

COMMERCE – BARS**A/ COMMERCE**

1. L'Alpage
2. Twinner
3. Magnin Sports

Encouragements à Actif

B/ BARS

1. Beauséjour
2. Le Centre
3. Les Mélèzes

Encouragements au Moussequif

8^{ème} catégorie

ENTREPRISES

1. BELLET Louis
2. PARDO sarl
3. RAMBAUD Claude

11^{ème} catégorie

LES PARCS ET JARDINS D'AGREMENT

1. Colette PEIROLO
2. Aimé BOCHU
3. Christian PETRAZ

12^{ème} catégorie

TOURISME ASSOCIATIF

1. Beauvoir
2. Chalet du Havre
3. Val d'Or

Encouragements aux Eclaireurs



13^{ème} catégorie

POTAGERS FLEURIS

1. Françoise MICHELLAND
2. Geneviève BOSC
3. Jeannine ROL

14^{ème} catégorie

GÎTES

1. Dominique DAL-BON (3)
2. Marie-Hélène et Stéphanie FEUTRIER
3. Renée GARINO

15^{ème} catégorie

FAÇADES

1. Alberte RETORNAZ
2. A. et F. TRUCHET-GRANGE



16^{ème} catégorie

INNOVATION - RÉNOVATION

1. Don Camillo
2. Maison d'Angeline
3. Ex aequo Dam's
Rambaud Boulangerie

17^{ème} catégorie

FLEURISSEMENT ET TRAVAIL D'ENSEMBLE

1. Guy GRANGE
2. Nicole BRIET-DUBOIS
3. Jean SAVOYE

Encouragements Françoise MAGNIN (Neige et Fleurs)



18^{ème} catégorie

CHAPÊLLES

1. L'Archaz
2. La Borgé
3. Les Verneys



LE VILLAGE AUX DIX-SEPT CHAPELLES



Saint Jacques
Les Villards



Notre Dame de la Via
Les trois Croix



Sainte Thècle
En face du cimetière



Saint Benoît
Les Choseaux-Ville



Saint Claude
Le Col



Sainte Marguerite
Les Granges



Sainte Marie Madeleine
Le Poingt Ravier



Saint Blaise
L'Archaz



Saint Bernard
La Borgé



Notre Dame du Bon Secours
Tigny



Notre Dame des Neiges
Geneuil

VALLOIRE

Extrait cadastral



Saint Joseph
La Ruaz



Saint Pierre
Rocher Saint Pierre



Saint Claude
Les Verneys



Sainte Agathe
La Rivine



Notre Dame des Neiges
Bonnenuit



Saint Grat
La Range

De nombreux touristes s'étonnent en apprenant que Valloire compte dix-sept chapelles, et se demandent bien où elles se cachent...

Il est pourtant bien exact que le patrimoine religieux de notre village, en plus de sa merveilleuse église baroque, joyau de la Maurienne, est riche des dix-sept chapelles édifiées dans nos hameaux par nos prédécesseurs au 18^e siècle. Les habitants, tant peut-être par convictions religieuses que par superstition, mettaient un point d'honneur à se placer sous la protection d'un saint. Leurs familles, leurs maisons, leurs récoltes, leur bétail s'en trouvaient ainsi protégés des incendies, avalanches, épidémies et autres catastrophes. Malgré des moyens financiers restreints, chaque famille apportait sa pierre à l'édifice et son obole pour l'aménagement intérieur. Il était d'usage dès lors de fêter comme il se doit la fête du saint patron en y célébrant des messes. S'ensuivait la fête du hameau où le violoneux faisait danser petits et grands au cours d'un repas et d'une veillée bien arrosés ! Ces fêtes de hameaux étaient ainsi l'occasion de se rencontrer et d'y connaître, pourquoi pas, son futur conjoint.

Aujourd'hui encore, chaque hameau essaye de garder vivantes ces traditions et d'entretenir sa chapelle. Dans la mesure du possible, une messe est célébrée chaque année dans chacune et est suivie toujours par un verre de l'amitié, parfois par un repas partagé, par une vente de pains cuits au four du hameau, tout cela dans un esprit de rencontre et de convivialité.

Marie-Paule Falcoz

UN BEL ÉTÉ AU GOÛT DE LA GLACE, ET C'EST REPARTI POUR LE ROLLER !

Le Val Patin reprend son activité roller en intersaison avant l'ouverture de la patinoire en décembre. Les cours de roller se déroulent les vendredis après midi sur la dalle de la patinoire.

A chacun de faire son choix : patinage, roller ou les deux activités.

Les patineurs du Val Patin se sont entraînés tout l'été à se perfectionner sur la glace et ont conclu l'été par un magnifique spectacle. Le club a reçu le prix du mérite décerné par le conseil départemental des Sports

de Glace pour son dynamisme et le nombre croissant de licenciés du club.

Les cours de patinage reprendront mi-décembre les mercredis, vendredis, et week-end à l'ouverture de la patinoire avec les objectifs suivants : la préparation à plusieurs compétitions, un passage de médaille, des spectacles.

Merci à l'équipe de la patinoire : Jean Michel, Claude et Steph pour leur disponibilité pour le club !

Des photos sont régulièrement postées sur la page facebook : « Val Patin Valloire ». Venez nous retrouver !

Amandine Joffroy

Pour toutes informations : amandine.joffroy@orange.fr ou thierrybigot@gmail.com



7^{ÈME} TRAIL DU GALIBIER

Six cent cinquante personnes ont participé aux différentes épreuves proposées le 23 août dernier à l'occasion du 7^{ème} Trail du Galibier qui offrait différentes épreuves allant de 1km pour les enfants, à 45km pour les adultes les plus entraînés, en passant par les 21 km du Trail des Aiguilles et les 10 km du Challenge Philippe Barbarot.

Pas de record chronométrique cette année.

Fabien Feutrier 10^{ème} et 3^{ème} cadet... etc. Tous les résultats sont disponibles, ainsi que le film de la journée, sur le site traildugalibier.com

A noter la présence, dans l'équipe de bénévoles, de 12 personnes de Briançon et de nos voisins et amis de Valmeinier, grand merci à eux.

Le vainqueur du Trail du Galibier est belge flamand. Il exerce la profession de kinésithérapeute dans le sud de la France et vient du vélo où il a couru en 1^{ère} catégorie, aux portes du professionnalisme. Il a été en tête de la course du 1^{er} au dernier km. La première féminine, Isabelle Jaussaud du team Kalenji, 12^{ème} au scratch, est, elle, une habituée des podiums des Trails les plus renommés.

Toute l'équipe des bénévoles de l'organisation du Trail du Galibier souhaite un prompt et durable rétablissement aux porte-drapeaux de Valloire et du «Trail» que sont Maud Gobert et Ludovic Pommeret.

Place désormais à la préparation du 8^{ème} Trail du Galibier qui se déroulera le 21 août 2016.

Jean-Louis Martin



Une journée commencée sous la pluie mais qui, finalement, se sera déroulée normalement sans que nous ayons à modifier les parcours pour cause de mauvais temps ou de brouillard. Certes les coureurs et plus encore les bénévoles sur les postes de contrôle, en particulier ceux situés en altitude, n'ont pas souffert de la chaleur ce qui est un euphémisme (+ 3° au col du Galibier), les uns comme les autres n'en sont que plus à remercier vivement.

Les coureurs locaux se sont une nouvelle fois distingués, Maud 2^{ème} féminine du Trail des Aiguilles malgré ses problèmes physiques, Lucie Bidault 2^{ème} féminine du Trail du Galibier pour son premier «Trail» sur une telle distance, Martin Francou 2^{ème} scratch du Trail du Galibier, Jean-Christophe Savoye 28^{ème} scratch sur la même distance, Pascal Gouny 1^{er} V2 sur le Trail des Aiguilles, Ludovic Pommeret vainqueur de la «POM-POM» (10km) lui aussi en délicatesse avec un mollet douloureux. Mais aussi Simon Ollier 4^{ème} et 1^{er} cadet, Grégoire Rovelli 9^{ème} et 2^{ème} cadet,



UN ARBRE POUR L'ÉCOLE

Jeudi 28 mai, nous avons planté avec les élèves de C.E.1 un arbre dans la cour de récréation. Hervé Lopez, garde forestier de l'ONF, est venu nous aider et nous donner des explications.



Cet arbre est un tilleul. Il a été choisi parce qu'il vit très longtemps. Les employés communaux avaient déjà fait un trou dans la cour en creusant le goudron. Ils ont également fait une jolie bordure en pierre.

Hervé a creusé un trou dans la terre. Nous avons rajouté du terreau et de l'engrais pour enrichir la terre de sels minéraux pour que l'arbre se nourrisse. Nous l'avons placé au milieu du trou puis nous avons rebouché avec de la terre. Il a fallu tasser la terre parce que les racines n'aiment pas l'air. C'est alors que nous avons arrosé l'arbre. Hervé a également installé un tuteur pour que le

vent ne gêne pas le tilleul. Pour fêter ce petit évènement dans notre école, nous avons alors chanté autour de l'arbre et devant nos parents. Nous en avons également profité pour exposer nos œuvres d'art réalisées sur le thème de l'arbre et la forêt pendant toute l'année.

Les élèves de Grande-Section et de C.P.



LA FÊTE DU COCHON GRILLÉ DU VILLAGE DU COL

Le village du Col a une très jolie tradition : la fête du cochon grillé ! Cet événement rassemble tous les ans les habitants du hameau et crée ces liens intergénérationnels qui permettent la transmission des savoirs, le renforcement des liens d'amitiés, la rencontre simple et naturelle entre voisins.

Qu'elle ait lieu aux Trois Croix ou au village, elle suscite toujours le même élan communautaire de partage. La recette est simple, chacun apporte ce qu'il peut, tout est mis en commun et tout le monde cotise pour le joli cochon de lait, doré et croustillant, savoureux et juteux à souhait. Rajoutez un zeste de bonne humeur et un soupçon de disponibilité, vous obtenez à coup sûr une fête réussie !

C'est la recette de la bonne entente entre voisins, de la convivialité et de la rencontre. C'est ainsi que l'on crée du lien et des amitiés et que l'on éloigne les discords. Il suffit d'une étincelle, d'une idée, d'une envie toute simple de vivre des moments forts, et cela vous donne « La fête des voisins »

L'association du Col



ASSOCIATION VALLOIRE PATRIMOINE ET CULTURE

SOYEZ LES BIENVENUS !

L'Association du Patrimoine a plus de 15 ans d'existence. Elle est connue, reconnue. Pourtant certaines de nos actions ne sont pas forcément visibles du premier abord. Préserver, entretenir, mettre en valeur, transmettre et faire revivre le patrimoine de Valloire. Tels sont les objectifs qui font avancer notre association.



Vous nous connaissez souvent par notre revue « La Chauve » qui avec deux éditions par an, vous propose des articles variés, riches et approfondis.

Expositions diverses, fêtes du fort du Télégraphe, visites et conférences sont également des animations « visibles » qui font l'objet de communication locale et dont vous avez sûrement déjà entendu parler.

Nous avons aussi d'autres activités au sein de l'association qui sont moins connues : entretien du patrimoine, recherches généalogiques, rencontres de nos anciens et recueils de leurs témoignages filmés, collecte d'objets anciens...

Nous lançons donc un appel à tous les passionnés de Valloire qui ont envie de connaître et de partager les richesses de notre village. Chacun à votre manière, vous pouvez nous aider dans notre action : nous faire partager votre vécu, vos souvenirs sur l'histoire de Valloire, nous soumettre tout document ou photo ancienne, ressortir de vieux outils enfouis au fond d'une grange, nous faire part de vos recherches personnelles...

Maud Bolliet, Association Valloire Patrimoine et Culture

Pour nous contacter : valloire.patrimoineculture@yahoo.fr

Adhésion annuelle : 10 € - Revue bi-annuelle « La Chauve » : 3 € l'unité. (S'il vous manque des numéros, n'hésitez pas à nous contacter)

LES VIOLETTES D'OR

Malgré la forte canicule estivale, l'association des Violettes d'Or se porte bien : elle compte 103 adhérents en 2015 contre 92 en 2014.

Je continue ma tournée des « fervents doyens » car grâce à eux l'association poursuit son rôle de lien social :

« Etienne » Simone Martin (92 ans) ancienne secrétaire ESF Valloire ; Geneviève Excoffier (87 ans) ancien professeur de maths St-Jean-de-Mnne ; « Mousse » Simone Magnin (86 ans) ancienne hôtelière de l'hôtel du Centre Valloire ; Philomène Ramaz, (86 ans) ancienne commerçante à la Briocherie Valloire ; Josette Grange, (85 ans) commerçante Valloire ; Simone Michel (84 ans) mère au foyer ; Marie-Thérèse Savoye (84 ans) ancienne gardienne de l'immeuble le Galibier Valloire.

Une pensée pour deux aînés qui nous ont quittés en juin : notre doyen Henri Michel 92 ans et Marie-Françoise Martin 89 ans. Je rappelle à

tous les activités de l'été passé : en juin le lac de Serre-Ponçon par le Galibier à l'aller et l'Izoard au retour ; en juillet brocante AEP et Art et Matière ; en août défilé de chars et en septembre barbecue chez Marie-Claire et Gérard Petit aux Granges et trois grandes dates à venir : 15 octobre sortie à Aix-les-Bains ; 5 novembre menu morue au Chalet des Saveurs ; en décembre le marché de Noël et le repas de Noël au Christiania. Inscriptions aux repas et sorties tous les jeudis de 14h à 16h30 salle du Galibier.

Merci à tous les membres du bureau pour leur gaieté et leur participation active au sein de l'association. Bonnes fêtes de fin d'année.

Le Président, Georges Giraud



« Etienne »
Simone Martin



Geneviève
Excoffier



« Mousse »
Simone Magnin



Philomène
Ramaz



Josette
Grange



Simone
Michel



Marie-Thérèse
Savoye

NAPLES ÉTAIT À VALLOIRE PENDANT LE FESTIVAL VALLOIRE BAROQUE



Le Festival Valloire baroque 2015 - le sixième - a marqué un tournant à bien des égards.

Tout d'abord par le public plus nombreux qu'en 2014 avec une fréquentation en hausse très sensible.

Tout aussi intéressant, on a remarqué l'intérêt accru du public de Valloirins dont certains sont devenus des « accros » en venant écouter 2 et parfois 3 concerts ! Les Mauriennais ont aussi été très présents tel ce Saint-Michelin ayant accompagné un parent au Savoie le premier jour et revenu à plusieurs concerts à Valloire. Beaucoup de jeunes se sont aussi laissés tenter ; l'un d'entre eux témoignait que le concert de Classica Pizzicata, avec la guitare baroque, lui avait particulièrement plu, se promettant de revenir l'an prochain !

Voilà bien des faits nouveaux et réjouissants.

L'édition 2015 s'est également distinguée des précédentes par la visibilité dans les media. Le premier pas fut une conférence de presse le 24 mars 2015 à l'Institut Culturel Italien de Paris, suivie de nombreux contacts avec des journalistes ou des producteurs de radio et de télévision. Le dossier de presse, plutôt copieux, et une « bande annonce » ont permis de convaincre des rédactions ! Avec dix articles dans le Dauphiné, un reportage dans Le Monde et un article dans La Croix, la couverture presse a franchi une étape ! Le bilan media s'est enrichi, en plus du « traditionnel » partenariat France Bleu, d'une interview sur TV8-Mont Blanc et de la diffusion du concert de La Venexiana sur TV8-Mont Blanc, TéléGrenoble et TLM. Ces téléspectateurs auront pu apprécier les envolées lyriques de la flamboyante soprano Francesca Lombardi Mazzulli ; rayonnante dans l'air de Didon de Jommelli, elle a surpris le public dans les fascinants « duels » entre soprano et trompette signés Scarlatti et Sarro. Son triomphe mérité, dans le « décor » de notre magnifique église, aura été relayé à des centaines de téléspectateurs !

En marge du « sommet » qu'a été La Venexiana, le festival 2015 a offert un foisonnement de très belles surprises, la première étant Maria Marone avec son Neapolis Ensemble ; il n'y avait pas mieux que cette Maria pour interpréter villanelles et tarentelles avec sa voix de braise et rocailleuse, naturellement et magnifiquement adaptée aux chants populaires napolitains. Pino de Vittorio, Enrico Baiano et Classica Pizzicata, déjà évoqué plus haut, et la soprano Letizia Calandra ont été de ces vedettes, mais je voudrais

m'attarder un peu sur le concert de clôture dédié au Stabat Mater de Jean-Baptiste Pergolèse, œuvre troublante qui provoque une irrésistible empathie avec les personnages, enchaînant une tristesse extrême avec des moments de jubilation non contenue. Le public ne s'y est pas trompé, ce « tube » du répertoire baroque valait le déplacement et on se pressait à la porte de l'église ce soir-là, les derniers arrivés, angoissés par crainte d'être refoulés, suppliant qu'on leur permette d'entrer malgré l'affluence ; la soprano Heather Newhouse-Peraldo et la très remarquable mezzo Anthea Pichanick ont gâté les festivaliers !

La Traverse (le off) a apporté de la fraîcheur avec le conte musical « Le Petit Prince » proposé par les flûtistes des « Quatre filles dans le vent ». Les clavecinistes Gwennaëlle Alibert et Clément Geoffroy, invités pour la 2^{ème} fois, nous ont ravis avec une technique et une entente parfaites, mis au service de l'intention musicale. Dorian Rambaud et son ami pianiste Maxime Sauze, l'autre duo de La Traverse, ont proposé des œuvres d'une incroyable virtuosité ; près de 170 auditeurs étaient venus les écouter à la salle Gabriel Julliard où les deux jeunes musiciens ont rencontré un succès incontestable et très mérité.

Après cette belle édition, j'ajouterais que le festival accueillera avec plaisir les nouveaux volontaires à la recherche d'un engagement utile et qui « leur fera du bien » ; et je rappelle que tout don au festival ouvre droit à une réduction d'impôt de 66% du montant du don avec d'autres contreparties telles que des invitations à des concerts.

Je ne voudrais pas finir sans dire « adieu et grand merci » à Pierre Mermillod qui nous a quittés pendant le festival. Pierre était Valloirien d'adoption depuis des dizaines d'années, amoureux du village et de ses montagnes. Il aimait aussi le festival qu'il avait contribué à créer, il aimait particulièrement être dans l'action avec les bénévoles, jusqu'aux dernières heures. Pierre reste dans nos esprits.

Dominique Longchamp

www.festivalvalloirebaroque.com

28 JUIN : RASSEMBLEMENT DES COSTUMES DE MAURIENNE



Des années que l'on n'avait pas vu autant de Valloirins habillés en habit traditionnel ! Ils étaient une cinquantaine, vêtus de leurs plus beaux costumes. Et ils ont cheminé, souriants, fiers de leurs beaux atours, au sein de ce long défilé qui rassemblait tous les Mauriennais arborant, eux aussi, les costumes de leur village. Le Maire avait eu la délicate attention d'accueillir un à un les groupes.

Le comité d'organisation de la Communauté de Communes Maurienne Galibier (CCMG) avait magnifiquement rempli sa mission, grâce à l'aide précieuse de Corine Falcoz et de son groupe folklorique la Vallée d'Or ainsi que des nombreux bénévoles. Une trentaine de personnes avaient proposé leurs services pour que cette journée soit une réussite. Et elle l'a été, à tous points de vue. L'accueil sans faille des quatre cents participants a été unanimement apprécié par tous. La messe présidée par Michel Euler, curé de presque tous ces costumés, fut un grand moment de recueillement, de chants, de chatolement de couleurs. Notre curé avait joué le jeu et revêtu lui aussi son costume traditionnel : la soutane ! L'occasion pour nombre de ses paroissiens de la vallée de se faire photographier en sa compagnie ! Son homélie de circonstance portait sur le respect du costume, de la transmission de ce qu'il représente (traditions et foi). Le repas délicieux a été servi de façon rapide et magistrale par Philippe Pacheteau, « Les pieds sous la table ». Chapeau Philou ! Les nombreux touristes ont ensuite pu applaudir le défilé le long d'un circuit court remontant la rue de la Traverse, à cause de la chaleur. Puis les différents villages ont présenté, à l'ombre du chapiteau de leur lieu de vie, les spécificités de leur costume, occasion d'échanges,

de rencontres, de retrouvailles parfois, et de nombreuses découvertes. Pendant ce temps, la présentation de diverses danses, chants et scénettes se déroulait sur le podium. Les allocutions des élus : Jean-Pierre Rou-

geaux, Maire de Valloire, Christian Grange, Conseiller Départemental et Jean-Marc Bernard, président de la CCMG, furent l'occasion de remercier les organisateurs et les participants. Puis le relais fut passé à Saint-Sorlin-d'Arves. C'est donc dans ce village qu'aura lieu le prochain rassemblement des costumes en 2018.

Cette magnifique journée s'est terminée par le chant majestueux des Allobroges dont les mots-clés de Liberté, d'Amour et de Paix s'envolèrent, tel un message, dans un beau ciel savoyard, porté par quatre cents voix enthousiastes... Une journée mémorable.

Un grand merci à toutes les personnes qui se sont investies pour cette réussite. Il est certain que Valloire laissera dans la mémoire des Mauriennais, le souvenir d'un village à la hauteur de sa renommée.



Le groupe « La Vallée d'Or »



L'AEP A DES ASPIRATIONS D'OUVERTURE

Le centre culturel de Valloire est un acteur important de la vie locale. Les nouveaux axes de travail donnés par le nouveau bureau devront en faire un pôle incontournable, un centre de vie pour la station mais aussi pour les habitants, tout au long de l'année.

L'été a été très riche au niveau du centre culturel. Des stages très variés ont permis aux plus petits comme aux plus grands de découvrir ou de se perfectionner dans des activités sportives et artistiques. La fréquentation des petits Valloirins est en nette hausse cette année tandis que celle des touristes est beaucoup plus fluctuante, en raison de la météo. Météo qui a aussi, par ses excès, rendu plus difficile la tenue de deux vide greniers, (un en juillet, l'autre en août) ; mais qui n'en a pas empêché le succès. La fête patronale du 15 août n'a pas été épargnée non plus. Elle reste un moment fort de l'été qui ne pourrait exister sans la participation de chacun ni sans le concours financier de la mairie. C'est pourquoi nous remercions encore une fois tous les bénévoles, les commerçants, les participants au défilé mais aussi ceux qui prêtent du matériel, des costumes ou qui conseillent, ainsi que Monsieur le Maire pour sa participation chaleureuse au défilé de chars.

L'ambition pour cet automne est de proposer une structure dont les buts sont triples : rassembler, coordonner et développer. Pour que cela ne reste pas que des idées, de nombreuses initiatives sont en train de se mettre en place.

Nous travaillons pour que l'AEP soit un lieu de vie pour tous. Le pari est difficile tant les attentes de chacun sont variées. Nous voulons ainsi développer des activités en coordination avec la mairie, l'office du tourisme ou la SEM, pour répondre au mieux aux besoins. Dans cette optique un bureau des associations va être créé. En plus de fournir un lieu de réunion, l'AEP se propose de centraliser les informations et de les diffuser, pour avoir une véritable concertation.

Un comité de lecture va aussi être proposé. Ouvert à tous, le but est de

se retrouver pour partager vos coups de cœurs et vos avis. Vos suggestions d'achat d'ouvrages permettront de compléter au mieux la bibliothèque.

Discuter pour partager, c'est aussi l'ambition des « café-rencontre » mis en place conjointement avec la paroisse. A partir du 6 octobre, tous les mardis matin de 9h à 11h, vous êtes conviés à ce moment convivial simplement pour échanger.

Pour les enfants et les adolescents, des ateliers théâtre/lecture/écriture vont se mettre en place. La musique et la danse contemporaine continuent. Une séance de cinéma leur est consacrée le mercredi à 16h, en intersaisons. Séance qui vient compléter celle déjà présente du jeudi soir.

Deux journées à thème sont déjà prévues cet automne : le 7 novembre, pour fêter Halloween avec un après-midi « enquête » et une soirée « rétro gaming » (tournoi de consoles de jeu) ; et le 6 décembre nous fêterons l'hiver et la Saint Nicolas, ce qui sera un bon avant-goût de Noël. L'après-midi portes-ouvertes du 29 septembre aura été l'occasion de lancer les festivités avec notamment le troc-culture et l'opération « Premières Pages » en partenariat avec Savoie Biblio et la CAF.

Nous avons encore beaucoup d'idées, et nous en attendons encore ! Alors n'hésitez pas à venir vous renseigner, et à vous engager pour que nous puissions mener à bien nos projets.

Retrouvez-nous sur la page facebook de l'AEP Centre Culturel ou encore sur le site internet www.centreculturelvalloire.net

Le bureau de l'AEP



LETTRÉ DU MAIRE À TOUS LES PARTICIPANTS AU DÉFILÉ DE CHARS DU 15 AOÛT

Mesdames, Messieurs,

J'avais programmé une date de réunion de débriefing suite au défilé du 15 août, à laquelle tout le monde n'a pas pu participer.

Je vous renouvelle, au nom de la commune, mes remerciements, pour votre engagement à faire perdurer cette tradition, si prisée de nos vacanciers et de leurs enfants. J'ai pu constater dans leur regard quand nous passions devant eux, l'étonnement et la joie de voir cette caravane colorée et variée.

L'ambiance y était gaie et chahuteuse ce qui est normal entre copains, copines et amis. C'est une situation qui prête à faire la fête et ceci est un peu le moteur qui entraîne tous les participants, à réfléchir, à construire, à bricoler, à trouver des astuces pour la réalisation de leur char. Et cette année encore, il y avait le choix ! La commune a apporté son aide à tous ceux qui en avaient exprimé le besoin.

Cette fête, au travers du défilé, est donc en partie « votre fête » mais gardons à l'esprit que nous l'offrons à nos vacanciers. Quoi de plus gratifiant, lorsque l'on offre quelque chose, que d'en tirer la plus grande satisfaction et la plus intense gratitude de la part de ceux qui la reçoivent ?

Ce défilé, la commune l'inscrit dans un programme détaillé, tributaire d'un timing qui mérite plus de précision que ce qui se passe habituellement. En effet l'horaire de référence, est le tirage des feux d'artifice, on ne peut y déroger. Il est calé avec les pompiers qui attendent dans la montagne, l'heure précitée pour allumer les fusées, après avoir demandé à l'astreinte de la Sorea d'éteindre tout l'éclairage public. Dans le même

temps le service animation envoie la musique appropriée qui, tout en collant aux figures pyrotechniques, donne de l'ampleur au spectacle. Chacun peut ainsi mieux réaliser qu'un certain retard pris dans l'avancement du convoi, rend impossible le bon déroulement du spectacle.

Vous comprendrez, alors, que lorsqu'un char arrive au milieu de la foule pendant le feu d'artifice, tous phares allumés, avec corne de brume déchainée, les spectateurs soient déçus et les organisateurs, qui y mettent leur travail, et la commune son argent, et plus précisément votre argent, soient quelque peu « agacés ». Je pense que vous reconnaîtrez, une certaine justesse à ces propos.

Nous avons travaillé ensemble, l'année dernière, pour réguler certains « excès » avec en résultat, une bonne part de réussite.

J'espère au travers de cette lettre, empreinte d'une franchise détendue, que mon message sera suivi d'une réaction compréhensive de votre part et que l'année prochaine, vous vous engagerez à produire un spectacle toujours aussi sympathique, avec une envie créatrice débordante, et une notion plus développée, plus affinée, de la vitesse d'avancement d'un véhicule, au sein d'un cortège en mouvement !!!

Sur cette dernière phrase, entachée d'humour, soyez assurés de ma sympathie, et de mon soutien dans la réalisation de cet événement.

Le Maire, Jean-Pierre Rougeaux



LA RUÉE VERS L'OUEST AMÉRICAIN AVEC LES AMIS DE LA CLASSE 63/64

Vingt-et-un conscrits, Valloirins de souche ou de cœur, organisent tous les cinq ans un grand voyage pour lequel ils épargnent tous les mois. Ils nous font part de leur dernière aventure fantastique.

Devant le site de Bryce Canyon ! De gauche à droite : Alain Feutrier, Florence Martin, Philippe Feutrier, Odile Feutrier, Jean-Marc Gilbert-Collet, Gisèle Gilbert-Collet, Hervé Saint-Bonnet, Sandra Saint-Bonnet, Xavier Rambaud, Nathalie Grange, Philippe Rambaud, Yvette Rambaud, Serge Martin, Eric Martin, Patricia Rambaud, Maryse Martin, Ariane Michel, Jean-Jacques Thorat, Véronique Saintier, Karen Thorat, Stéphanie Feutrier.



Grâce au dynamisme de notre Président Xavier Rambaud, le travail acharné du bureau ainsi que les talents d'organisateur de Sandra et Hervé de l'association des « Amis de la classe 63 /64 », nous nous sommes re-

trouvés à l'aube du 20 mai pour partir à la conquête de l'Ouest Américain et fêter avec un peu de retard notre cinquantième anniversaire. Après 11 heures de vol et 9 heures de décalage horaire, nous avons atterri à Phoenix dans l'Arizona. Tandis que les garçons s'extasiaient devant la taille des 4X4 de nos amis d'Outre Atlantique, notre bus nous a conduits vers notre premier Motel avant de repartir très tôt le lendemain, pour survoler le Grand Canyon en hélicoptère. Après l'épreuve de la pesée et d'immenses fou-rires, nous avons assisté, médusés, au spectacle du Grand Canyon vu du ciel. Chaque jour de nouveaux paysages nous ont offert des émotions fortes tellement nous étions emballés et étonnés par la diversité des couleurs et des formes, de l'immensité des paysages surdimensionnés et inimaginables. Nous avons traversé de vastes déserts peuplés de cactus, marché dans le sable de la Vallée de la mort et découvert la vie des Mormons dans l'Utah. Enfin ce fut l'extravagance de Las Vegas avec sa cohorte de monde, de lumières, de salle de jeux, de magasins, de spectacles et de décors somptueux, qui nous ont fait perdre la tête et nos repères ! Après deux jours d'étonnements, nous sommes repartis à la découverte de nouveaux Parcs Nationaux où nous avons croisé ça et là d'incroyables cascades ainsi qu'une riche faune. Notre périple s'est terminé à San Francisco, la ville aux 7 collines avec sa baie, ses ponts, Chinatown, le port et ses lions de mer sans oublier le célèbre cable-car, qui nous a bien amusés.

Nous remercions notre Président ainsi que tous ceux qui nous ont permis de vivre un incroyable voyage, si riche en émotions, en rires et en amitiés. A la fin de cette belle aventure, émus de nous quitter, nous nous sommes promis de repartir ensemble au plus vite. Vivement dans cinq ans !

Tribune libre

Tous les articles publiés dans cette rubrique, le sont sous l'entière responsabilité des auteurs.

ATOU VALLOIRE

Chacun s'accorde de longue date à Valloire sur la nécessité de redynamiser la commercialisation de la station ; l'heure est venue de passer enfin à l'action : les résultats de Valloire sont en effet fortement mis à mal par la concurrence de stations ayant su avant nous se remettre en question, réformer, s'organiser et se doter d'outils adaptés à l'évolution des marchés.

Pour répondre aux nouveaux défis touristiques, il nous semble important de réunir l'ensemble des sociaux professionnels (hébergeurs, commerçants, hôteliers, restaurateurs, professionnels de la montagne) au sein d'une association ayant pour objet de :

- fédérer la réflexion des sociaux-professionnels de Valloire relative à la gestion, à l'animation et à la commercialisation de la station,
- accompagner la réflexion et les actions de la Commune et des organismes publics et privés, acteurs de la gestion, de la commercialisation, du développement et de l'animation de Valloire,
- œuvrer au respect à la sauvegarde de l'intérêt commun.

Nous souhaitons être impliqués dans les décisions sur le devenir de notre station, à commencer par les différents leviers de sa commercialisation, sujet dont la collectivité se doit d'être le maître d'œuvre et l'EPIC Valloire Tourisme le maître d'ouvrage. A l'échéance du choix d'un nouveau Directeur pour Valloire Tourisme ainsi que la mise en service (enfin) d'un

outil « Place de Marché », il importe en effet de prendre les orientations qui s'imposent pour mener à bien ces missions laissées en souffrance depuis beaucoup trop longtemps.

Monsieur Jean-Pierre Rougeaux, maire de Valloire, ainsi que Monsieur Patrick Le Guennec, Président de Valloire Tourisme, nous ont reçus le 29 août dernier. Monsieur Rougeaux, à l'issue de 3 heures d'échange, a reconnu le caractère posé, constructif et tourné vers l'avenir de Valloire, la qualité de la réflexion stratégique et des orientations préconisées. Il a également, par voie de conséquence et compte tenu de sa représentativité socio-professionnelle, émis sa volonté d'associer maintenant Atou Valloire à la conduite plus avant de cette démarche.

Il ne reste plus désormais qu'à passer de la parole aux actes...

Lionel Savoye : Président

Régine Tonone : Vice-présidente du collège des hôteliers

Nathalie Grange : vice-présidente du collège des commerçants

Annick Grange : Secrétaire

Philippe Durand-Falcoz : Trésorier